

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
Département Technique Opérationnel
Division éducation et formation professionnelle

CADRE D'INTERVENTION SECTORIEL

2010 – 2012

EDUCATION ET FORMATION

Préambule

Le Cadre d'Intervention Sectoriel (CIS) 2010/2012 pour l'éducation et la formation s'inscrit dans le cadre de la stratégie de coopération française « Education, Formation et Insertion 2010/2015 » dont les fondements ont été adoptés par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 05 juin 2009.

Le CIS a pour objet de décliner la mise en œuvre par l'AFD de la stratégie sectorielle. Il analyse à cet effet les enjeux mondiaux de l'éducation et de la formation, puis les stratégies de la coopération française et de l'aide internationale dans le secteur, avant de tirer les leçons des interventions passées de l'AFD.

Il présente ensuite les propositions de soutien de l'AFD au secteur sur la période 2010/2012, concernant les projets de développement dans les pays, ainsi que les études et partenariats techniques utiles aux actions de conseil. Ces propositions contribueront à l'évolution des stratégies régionales et nationales définies par les départements géographiques, qui forment le socle des plans d'affaires annuels de l'AFD. Le document précise enfin comment les moyens humains, ainsi que les modalités de suivi du CIS seront ajustés afin de mettre en œuvre les orientations proposées.

Résumé

Enjeux et contexte

L'éducation et la formation sont un investissement majeur pour la croissance. Dans un contexte de mondialisation des échanges et de multiplication des crises financières, sanitaires, climatiques, les déficits de compétences limitent les capacités d'adaptation des pays en développement et sont facteurs de risques pour l'ensemble de la planète.

Les premiers touchés sont les pays qui n'offrent pas encore une scolarisation de base complète et de qualité à tous leurs enfants. Ces pays sont notamment ceux de l'Afrique subsaharienne (la moitié des 72 millions d'enfants actuellement non scolarisés sur la planète) dont les capacités techniques et financières sont les moins affirmées.

Mise en place avec le soutien de la France, l'initiative Education Pour Tous - Mise en Oeuvre Accélérée (initiative Fast Track), a permis d'apporter aux pays moins avancés une aide renforcée et mieux coordonnée en soutien à la scolarisation de base. Des progrès substantiels ont été accomplis. Mais il reste beaucoup à faire pour scolariser tous les enfants, pour améliorer la qualité des enseignements, et pour développer les enseignements post-primaires. L'UNESCO estime à 16 M\$ par an le déficit de financement pour atteindre en 2015 l'objectif de scolarisation universelle au primaire. Face à un tassement relatif de l'APD en faveur de l'éducation, les principaux partenaires se remobilisent, explorent de nouveaux mécanismes de financements innovants hors aide publique et maintiennent leur appui à l'initiative Fast Track.

La formation professionnelle et plus globalement les enseignements post-primaires ont ces dernières années moins focalisé l'attention que l'éducation de base. Mais ils font aujourd'hui l'objet d'une demande forte des pays et des acteurs économiques en raison de l'effet de levier sur les mutations économiques, la mise à niveau des normes sociales de production et l'adaptation aux changements climatiques. Les nouveaux documents d'orientation sectorielle des principaux partenaires tendent à mieux prendre en compte désormais le développement de la partie haute des systèmes éducatifs. La nouvelle stratégie de coopération française « Education, Formation, Insertion 2010/2015 » (CICID du 05 juin 2009) confirme l'objectif prioritaire de généralisation d'une éducation de base de qualité visant la parité filles/garçons dans les pays les moins avancés éligibles à l'initiative Fast Track, spécialement les pays d'Afrique subsaharienne francophone. Elle met également en avant un second objectif : la promotion d'une vision intégrée de l'éducation comprenant les enseignements primaire et secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, pour répondre aux défis de l'insertion économique et sociale de la jeunesse.

Positionnement de l'AFD

En matière de coopération éducative, l'AFD présente un avantage comparatif dans les pays d'Afrique francophone du fait de la langue, de l'expertise française sur le sujet et de ses interventions répétées depuis 10 ans dans le cadre de l'initiative Fast Track en appui aux politiques sectorielles d'éducation de base d'une quinzaine de pays. L'AFD dispose également d'une expérience reconnue en matière de formation professionnelle au Maghreb où elle a accompagné la mise en place de centres de formation fondés sur le partenariat entre les autorités publiques et les organisations représentatives des entreprises. Ces démarches semblent applicables à d'autres pays dans les secteurs formels de l'économie. L'AFD a par ailleurs répondu ces dernières années dans le domaine de l'enseignement supérieur professionnalisant aux demandes de financement des opérateurs économiques ou des banques.

L'AFD dispose d'une palette de prêts et de garanties que les Etats éligibles et les opérateurs économiques acceptent de mobiliser pour les projets de formation professionnelle. Dans les

pays moins avancés, non éligibles aux prêts souverains, les soutiens de l'AFD dépendent essentiellement des ressources en subventions, qui sont limitées (l'hypothèse est de moins de 20M€ par an sur 2010/2012) ou alors des C2D et des délégations de fonds d'autres partenaires.

Cadre d'intervention 2010/2012

Suite au CICID de 2004 et 2005, l'AFD est responsable de l'éducation de base (alphabétisation, enseignements primaire et secondaire) et de la formation professionnelle, le MAEE conservant la responsabilité de la coopération culturelle, de la francophonie et de la promotion de l'enseignement du Français, ainsi que de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'AFD envisage, au cas par cas et avec l'aval de sa tutelle, d'intervenir dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur professionnalisant.

Axe 1 – Objectifs du Millénaire pour le Développement - généralisation d'une éducation de base de qualité

L'AFD contribuera au développement de l'éducation de base dans les pays les moins avancés, en mettant l'accent sur l'amélioration de la mise en œuvre des programmes sectoriels.

Les interventions viseront en priorité les pays d'Afrique subsaharienne francophone, ainsi que les pays fragiles définis par la coopération française (Haïti) et certains pays éligibles aux prêts souverains qui œuvrent encore à la consolidation de leur système éducatif de base (Maroc, Liban, Gabon, Surinam).

L'AFD inscrira ses interventions dans les programmes sectoriels soutenus conjointement par les autres partenaires. Compte tenu de la complexité desdits programmes et dans une logique de division du travail entre partenaires, l'AFD pourra également intervenir sous la forme de projets spécifiques visant à faciliter la mise en œuvre des programmes au niveau de certaines thématiques.

Ces appuis spécifiques s'appuieront sur les études et les partenariats techniques, ainsi que sur les projets régionaux d'expertise développés par l'AFD en lien avec les institutions spécialisées, françaises et internationales et les ONG. Les thématiques seront l'analyse sectorielle, les démarches de renforcement de capacité, les curricula, la formation des enseignants et des cadres, l'évaluation des apprentissages, la diversification de l'offre éducative post primaire et la réforme des politiques relatives à l'offre éducative privée.

Dans les pays éligibles aux C2D et prêts souverains l'AFD participera de manière significative au cofinancement des programmes sectoriels, complété le cas échéant par un projet d'appui spécifique. Il en sera de même dans les pays où seules des subventions sont possibles si le bon déroulement du programme sectoriel justifie une participation de l'AFD au plan de financement.

Dans les autres pays sur subvention, l'intervention pourra se limiter aux projets d'appui spécifiques.

L'AFD participera aux efforts de sécurisation à long terme de l'aide au secteur, en s'associant au plaidoyer international pour le financement de l'éducation, et en s'impliquant dans le suivi de l'initiative Fast Track et des mécanismes de financement innovants pour l'éducation. Elle développera les collaborations avec les acteurs privés et les fondations et se positionnera comme délégataire potentiel des fonds bilatéraux ou verticaux mobilisables pour l'éducation dans les pays ciblés.

Axe 2 – Croissance - Amélioration de l'offre de formation professionnelle

Les interventions de l'AFD en matière de formation professionnelle seront étendues à l'ensemble des pays, selon les mandats fixés à l'AFD et les appuis demandés par le MAEE pour l'enseignement supérieur professionnalisant. Les pays visés en priorité seront ceux où l'AFD et plus globalement l'expertise française (entreprises, services publics, collectivités régionales) ont des avantages comparatifs affirmés dans les secteurs économiques formels.

Les projets seront éventuellement le résultat d'une instruction collective des différentes divisions techniques concernées de l'AFD et pourront donner lieu à des **co-financements avec PROPARCO**.

L'AFD soutiendra les programmes sectoriels de formation mis en œuvre en partenariats par les services publics avec les entreprises et les organisations professionnelles. Ces concours feront l'objet de prêts souverains ou de C2D, éventuellement complétés par des délégations de fonds des autres partenaires (facilités de l'Union Européenne).

L'AFD soutiendra également les projets des opérateurs économiques, des banques ou des opérateurs de formation privés visant l'adaptation de l'offre de formation professionnelle chaque fois que cela s'inscrira en cohérence avec les politiques publiques. Ces concours feront l'objet de garanties et de prêts non souverains, si possible bonifiés pour tenir compte de la rentabilité différée, des besoins de renforcement de capacité et des impacts pour les collectivités nationales.

L'AFD renforcera son expertise dans les domaines de la formation, sur la base d'une concertation interne renforcée. Il s'agira de développer la connaissance des besoins à moyen terme des pays, de préciser les partenariats possibles avec les intérêts français, de mettre au point les conditions de financement spécifiques à ce secteur d'investissement transversal et d'étudier les solutions de formations professionnelles nouvelles pour les acteurs de l'économie informelle et pour les étudiants des sciences humaines et sociales.

Axe3 – Biens Publics Mondiaux - Adaptation au changement climatique

Cette dimension n'est pas explicitement évoquée par la stratégie de coopération éducative française, mais l'adaptation au changement climatique constitue un enjeu de développement majeur. Il s'agira de participer aux réflexions sur les plans d'adaptation au changement climatique et aux ajustements correspondants des systèmes éducatifs. L'AFD soutiendra des projets régionaux de recherche/formation visant la mise au point de solutions techniques et d'outils pour la gestion des risques environnementaux.

Le plan d'affaire estimé sur 2010/2012 représente dans l'état actuel des identifications un montant sur trois ans d'environ 700 M€, contre 320 M€ réalisés sur 2007/2009. Il reflète le choix d'accroître les soutiens au développement de la formation professionnelle (47 % des montants contre 16 % sur 2007/2009), en utilisant à cet effet les prêts non souverains et les prêts souverains (70 % du total des octrois, contre 35 % sur 2007/2009). L'Afrique représente 48 % des montants (62 % sur 2007/2009) dont 90 % des subventions.

TABLE DES MATIERES

1.	ENJEUX ET CONTEXTE.....	9
	1.1. Enjeux mondiaux du secteur.....	9
	1.2. Contexte politique	14
	1.3. Positionnement des autres bailleurs	19
2.	BILAN ET ENSEIGNEMENTS DES INTERVENTIONS PASSES DE L'AFD.....	21
	2.1 Bilan du CIS 2007 2009	21
	2.2 Enseignements tirés des interventions passées	23
3.	CADRE D'INTERVENTION	28
	3.1 Responsabilités assignées à l'AFD dans le domaine de l'éducation.....	28
	3.2 Axes d'intervention	28
	3.3 Schéma logique	34
	3.4 Activités opérationnelles.....	35
	3.5 Productions intellectuelles et partenariats.....	44
	4.1 Plan d'affaire	47
	4.2 Moyens humains.....	49
5.	MODALITES DE SUIVI ET DE COMMUNICATION.....	49
	5.1 Suivi.....	49
	5.2 Communication	54

SIGLES ET ACRONYMES

AFVP	Association française des volontaires du progrès
ACDI	Agence de coopération et de développement international (Canada)
ADEA	Association pour le développement de l'éducation en Afrique
AGEPA	Programme d'amélioration de la gestion de l'éducation dans les pays africains
APD	Aide publique au développement
AUF	Agence universitaire de la francophonie
BAD	Banque africaine de développement
BAoD	Banque asiatique de développement
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
CEFEB	Centre d'études financières et bancaires (groupe AFD)
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIEP	Centre international d'études pédagogiques
CIM	Centre d'investissement pour la Méditerranée de Marseille
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'Education nationale
CTB	Coopération technique belge
DBSA	Banque de développement de l'Afrique du Sud
DCP	Document Cadre de Partenariat
DFID	Department for international development (coopération britannique)
DGM	Direction générale de la mondialisation (MAEE)
DGTPE	Direction générale du trésor et de la politique économique
DSRP	Document stratégique de réduction de la pauvreté
EPT	Education pour tous
FMI	Fonds monétaire international
FISONG	Facilité d'Innovation Sectorielle ONG
GTZ	Office de coopération technique allemande
HCCI	Haut Commissariat à la coopération internationale
IMOA EPT	Initiative de mise en œuvre accélérée - éducation pour tous (fast track)
JICA	Coopération japonaise
KFW	Coopération financière allemande
MAEE	Ministère des affaires étrangères et européennes
MAAIONG	Mission d'appui à l'action internationale des ONG du MAEE
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MIINDS	Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire
NTIC	Nouvelles technologies d'information et de communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIF	Organisation internationale de la francophonie
ONG	Organisation non gouvernementale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
PAM	Programme alimentaire mondial
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs des pays de la Confemem
PISA	OECD Programme for international student assessment
PMA	Pays les moins avancés
PN	Prêt non souverain
PS	Prêt souverain
POS	Projet d'orientation stratégique
PTCC	Prêt très concessionnel contracyclique
PRI	Pays à revenu intermédiaire
TA	Taux d'achèvement
TBS	Taux brut de scolarisation

UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance
UPM	Union pour la Méditerranée
USAID	Agence de développement américaine
ZSP	Zone de solidarité prioritaire

1. ENJEUX ET CONTEXTE

1.1. Enjeux mondiaux du secteur

L'éducation et la formation constituent plus que jamais le moyen de construire le capital humain dont les sociétés ont besoin pour prospérer durablement.

Les études² ont clairement établi que la croissance ne peut s'installer de façon durable sans une production préalable suffisante de capital humain³ comme de capital physique⁴. On estime généralement qu'il faut un taux d'alphabétisation de la population adulte d'au moins 50% pour atteindre la masse critique permettant une diffusion des innovations, des gains de productivité significatifs et une diversification des productions. L'insertion dans l'économie globale et la création d'emplois supposent des gains de compétitivité et une diversification des productions qui ne peuvent être étayés sans universalisation du cycle primaire puis du cycle moyen (collèges) et sans la production, en nombre et en qualité suffisants, des compétences professionnelles requises par la sphère économique⁵.

L'éducation a par ailleurs un impact dans les domaines de la santé, de la démographie, de l'environnement et de la cohésion sociale. La baisse du nombre d'enfants par femme, le suivi médical pendant la grossesse, l'indice de connaissance sur le VIH/Sida, sont corrélés avec le niveau d'éducation. L'éducation favorise aussi la participation des populations à la prise de décision et au développement de l'exercice de la citoyenneté, la bonne gouvernance et donc la stabilité politique et la cohésion sociale.

La répartition inégale à l'échelle de la planète de l'accès à l'éducation et à la formation limite les capacités d'adaptation aux mutations économiques et climatiques et aggrave les risques de déséquilibres mondiaux. Handicapés par des systèmes éducatifs et de formation insuffisants, les pays en développement sont mal préparés à soutenir les défis à venir. L'enjeu est ici autant social qu'économique avec le risque de déstabilisation que peuvent engendrer le chômage massif de jeunes diplômés ou sans qualifications, la persistance de la pauvreté et des inégalités sociales et les problèmes de gouvernance. Dans un contexte d'échanges planétaires généralisés, le risque pèse évidemment aussi sur les pays développés.

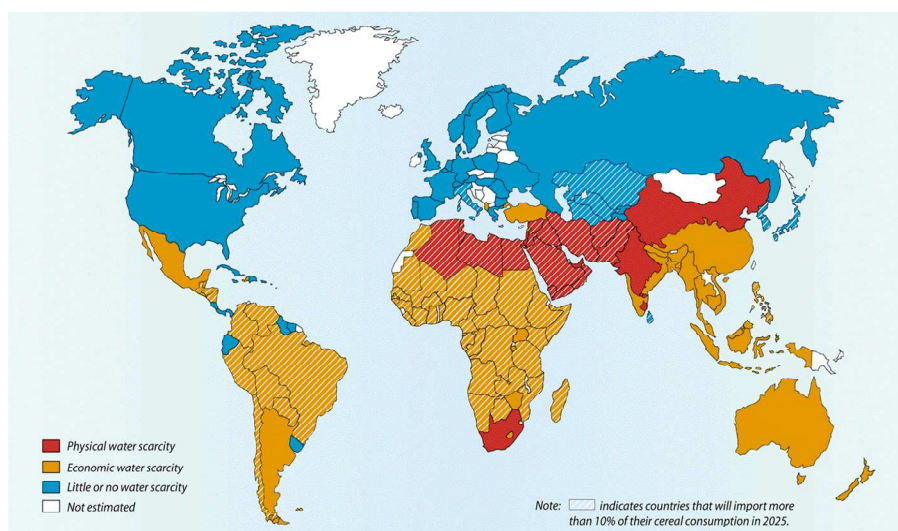
² Voir notamment Berthélémy et Arestoff (2002) ou Psacharopoulos et Patrinos (2002).

³ Le capital humain peut être défini comme un stock de connaissances valorisables économiquement et incorporées aux individus (qualification, état de santé, hygiène, etc). Les travaux de recherches sur le capital humain ont été lancés dès les années 1960 par des économistes de l'université de Chicago : Theodore Schultz dans les années 1960, Gary Becker et Robert Lucas. Cf inter alii Schultz, T. W. (1961). *Investment in Human Capital*. The American Economic Review 1(2), pp. 1-17 ; Becker. G. (1964). *Human Capital*, Columbia University Press ; Lucas R.E. (1988). *On the Mechanisms of Economic Development*. Journal of Monetary Economics 22(1), pp. 3-42.

⁴ L'augmentation du stock de capital humain n'est toutefois pas une condition suffisante de la croissance. Son impact peut être limité si les autres facteurs de production (infrastructures, etc.) font défaut ou si le pays subit un contexte économique ou politique adverse (instabilité politique, aléas climatiques, chocs externes, etc.).

⁵ Aucun pays n'ayant « décollé » économiquement au cours des quarante dernières années n'a fait l'économie de ces différents stades de développement de son système éducatif ; le cas des « dragons » d'Asie du sud-est est particulièrement significatif du cercle vertueux qui s'est enclenché depuis 1960 entre croissance et développement des différents sous-secteurs du système d'éducation et de formation.

1 / Prévisions de stress hydrique en 2025



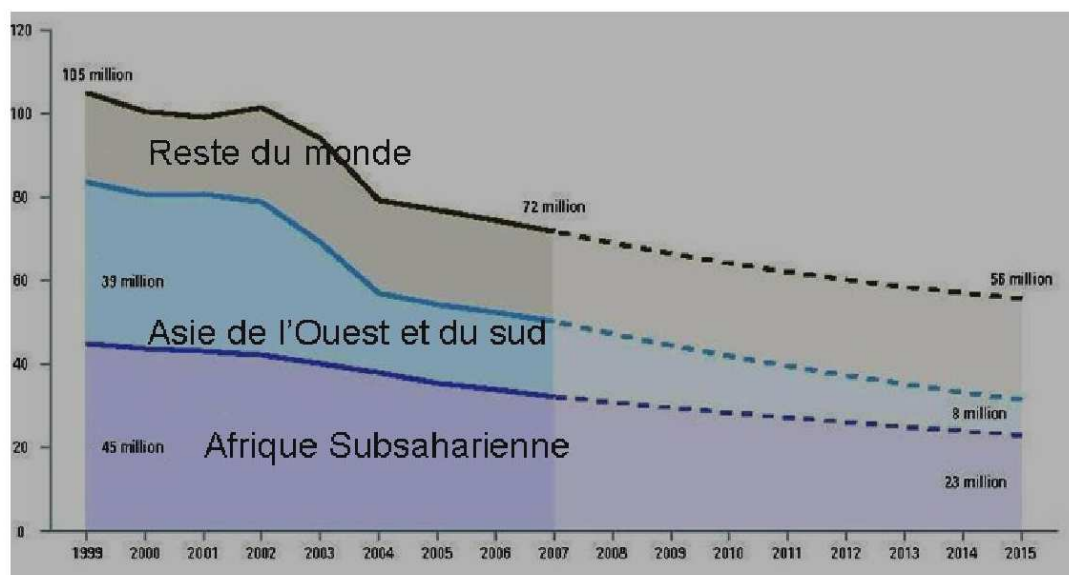
Le capital de base que représente une scolarisation primaire complète et de qualité pour tous est loin d'être assuré dans de nombreux pays en développement. Droit fondamental énoncé dans la déclaration universelle des droits de l'homme (1948), l'Education concerne 2 des 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement : la scolarisation primaire universelle (OMD 2) et la parité garçons-filles dans le système scolaire (OMD 3). Malgré des progrès significatifs⁶, dix ans après le forum de Dakar⁷, l'accès à l'école reste partiel pour les populations les plus défavorisées : les pauvres, les ruraux, les familles situées dans des zones enclavées, ainsi que les filles, surtout dans les Etats Arabes et en Afrique subsaharienne. **Au total en 2009, 72 millions d'enfants ne sont pas à l'école primaire, dont 54% de filles et la moitié en Afrique.** Au rythme des progrès actuels, la réalisation de l'enseignement primaire universel pour 2015 - c'est-à-dire le fait que tous les enfants bénéficient d'un cycle primaire complet - apparaît aujourd'hui quasiment hors de portée : on estime ainsi qu'il resterait encore 56 millions d'enfants non scolarisés en primaire dans le monde en 2015.

⁶ L'indice de parité (filles /garçons) relatif au taux net de scolarisation est passé entre 1999 et 2007 de 0.92 à 0.97. L'Afrique subsaharienne par exemple où près d'un quart des enfants n'avaient pas du tout accès à l'école primaire en 1990, connaît désormais des taux bruts d'admission dans le primaire proches de 100% comme dans les autres régions du monde. Mais ces derniers chiffres masquent que l'âge d'accès en première année du primaire peut être très élevé (jusqu'à 10-12 ans) et les effectifs d'enfants concernés sont bien supérieurs à ceux de la tranche des 6-7 ans théorique.

⁷ Tenu à Dakar en avril 2010, ce forum a relancé l'initiative « Education pour Tous » initiée à Jomtien 10 ans plus tôt et a posé le cadre d'action de la communauté internationale d'ici 2015 : « Nul pays fermement engagé vers l'atteinte des objectifs de l'Education Pour Tous ne devrait voir ses efforts entravés par manque de ressource financière ».

¹⁰ Le niveau d'études des parents ayant, en effet, un fort impact sur la fréquentation scolaire des enfants.

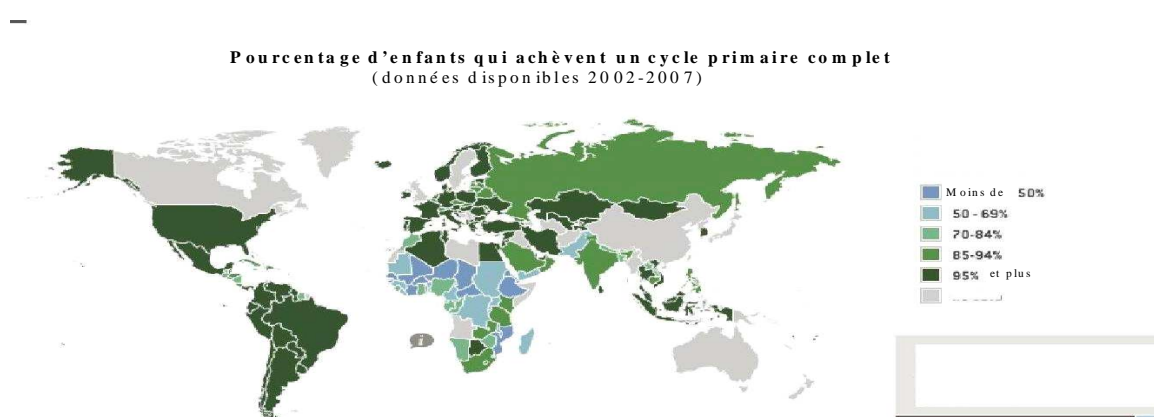
2 / Projection des non scolarisés en 2015



Source : Education for All Global Monitoring report UNESCO 2010

D'autre part, un nombre important d'élèves quitte l'école prématurément : **20 élèves sur 100 entrés en première année du primaire ne terminent pas le cycle primaire dans les pays en développement** et ne sont donc pas alphabétisés durablement. Il reste aujourd'hui quelques 760 millions d'analphabètes dans le monde (dont 2/3 de femmes), ce qui constitue un lourd handicap tant pour la bonne gouvernance, que pour le développement économique et social ou encore la bonne scolarisation des nouvelles générations¹⁰.

3 / Pourcentage d'enfants qui achèvent un cycle primaire complet



Source : Education for All Global Monitoring report UNESCO 2010

Les analyses comparatives disponibles mettent en évidence **un écart considérable dans les niveaux d'acquisition des compétences entre les pays du nord et ceux du sud**. La situation est la plus problématique dans les pays d'Asie du sud et de l'Ouest et en Afrique subsaharienne. Dans les pays où des tests ont pu être menés, on estime que pas plus d'un élève sur deux qui achève le cycle primaire n'a acquis les compétences de base indispensables en langage et en mathématiques.

La progression de la scolarisation au primaire, permet et rend nécessaire aujourd'hui un développement important de l'offre de d'éducation et de formation dans les niveaux d'enseignement plus élevés¹². Une étude AFD-Banque Mondiale¹³ sur les 33 pays les moins avancés de l'Afrique subsaharienne, montre que dans l'hypothèse où ces pays atteignent la quasi scolarisation primaire universelle (95% de taux d'achèvement) en 2020, cela représentera une multiplication des effectifs, pour le seul 1^{er} cycle du secondaire par un facteur qui va de 2,5 à 6 selon les hypothèses de taux de transition entre le primaire et le secondaire. Ce défi est d'autant plus lourd pour les Etats concernés que leurs capacités techniques et financières ne répondent déjà que très partiellement aux enjeux de la scolarisation primaire.

Dans beaucoup de pays l'enseignement général au-delà du primaire n'assure pas les conditions d'accueil et de qualité attendues. Les filières scientifiques a priori plus favorables à l'insertion professionnelle régissent faute d'enseignants et d'équipements appropriés. Les dispositifs de formation professionnelle, souvent sous dimensionnés, souffrent d'un problème d'image et sont mal adaptés aux besoins des entreprises. Les établissements privés compensent partiellement ces déficits mais de manière hétérogène et inéquitable faute de politiques de contractualisation et de financement adéquates. Ces difficultés sont plus marquées pour l'Afrique, la région Méditerranée et l'Amérique latine.

La faible efficacité des ressources actuellement mise en œuvre dans les niveaux post-primaire dans les pays moins avancés est illustrée par des niveaux de dépenses publiques par élève de l'ordre de 27 à 40 % pour le secondaire en Afrique subsaharienne (contre 15 à 12 % dans les autres régions). Les ratios sont encore plus défavorables pour le supérieur¹⁵.

Les difficultés que connaissent les jeunes pour s'insérer professionnellement et disposer d'un emploi décent et productif devient un enjeu critique, notamment pour les pays confrontés à une croissance démographique très forte et à une croissance économique limitée, dominée par le secteur informel. Les difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder à un emploi décent ont de graves répercussions sur la cohésion sociale, localement et dans le reste du monde.

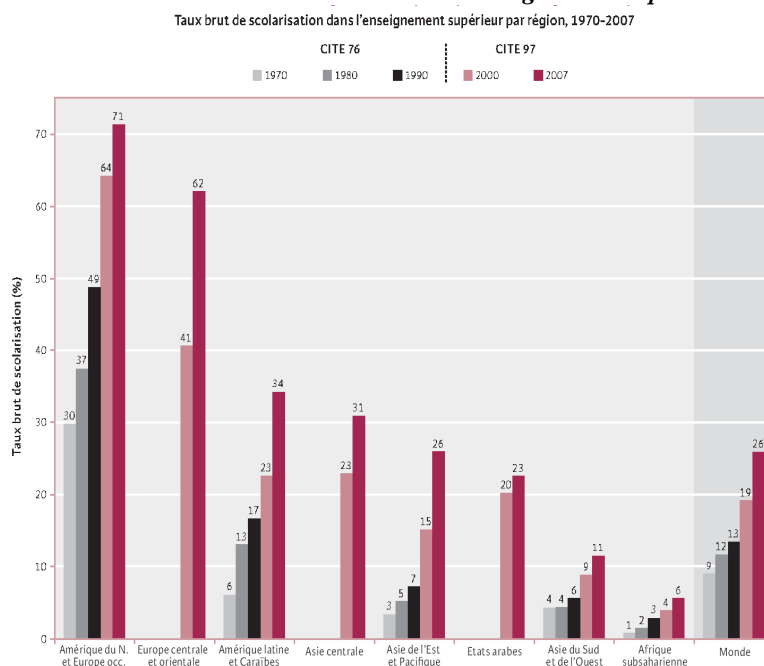
Les pays en développement ont besoin de systèmes de formation efficace pour accroître la compétitivité des entreprises et soutenir une croissance durable. Une formation professionnelle centrée sur les besoins des entreprises et un enseignement supérieur adossé à la recherche et l'innovation deviennent des facteurs d'adaptation cruciaux dans la compétition économique et face aux nouveaux défis climatiques. En 2007, si le taux brut de scolarisation dans le supérieur se situait aux alentours de 60 à 70 % pour l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, il était entre 11 et 30 % pour les autres régions du monde et ne dépassait pas 6 % pour l'Afrique.

¹² D'autant qu'on estime à 71 millions le nombre d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire, ce qui porte le nombre total des déscolarisés à 143 millions par rapport à une conception d'universalisation d'un enseignement de base de 9-10 ans (primaire + 1^{er} cycle du secondaire).

¹³ L'enseignement post-primaire en Afrique subsaharienne : Viabilité financière des différentes options de développement (A.Mingat, B.Ledoux, R.Rakatomalala). A paraître.

¹⁵ Etude Mingat, Ledoux, Rakatomalala, op citée.

4 / Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur



Source : Education for All Global Monitoring report UNESCO 2010

Les pays en développement manquent de ressources pour mettre à niveau leurs dispositifs d'éducation et de formation. Ils rencontrent également des problèmes de gestion. Les Etats dont les déficits d'éducation et de formation sont les plus forts, sont aussi les plus pauvres, la croissance démographique encore très marquée absorbant pour partie une croissance économique limitée. Alors qu'ils doivent déjà consacrer plus de 20 % de leur budget à l'éducation, pour espérer scolariser tous leurs enfants d'ici à 2015 à l'école primaire, le contexte de récession actuel vient réduire encore leurs ressources budgétaires¹⁶. L'aide actuelle (2,7 milliards de dollars) concédée dans le domaine de l'éducation aux 46 pays les plus pauvres, est très loin du compte. Selon le dernier rapport mondial de l'UNESCO sur l'éducation, 16 milliards de dollars par an seront nécessaires pour réaliser les objectifs de l'éducation pour tous, même en incluant une augmentation de la mobilisation des ressources domestiques de ces pays de 0,7% de leur PIB soit 7 milliards de dollars annuels.

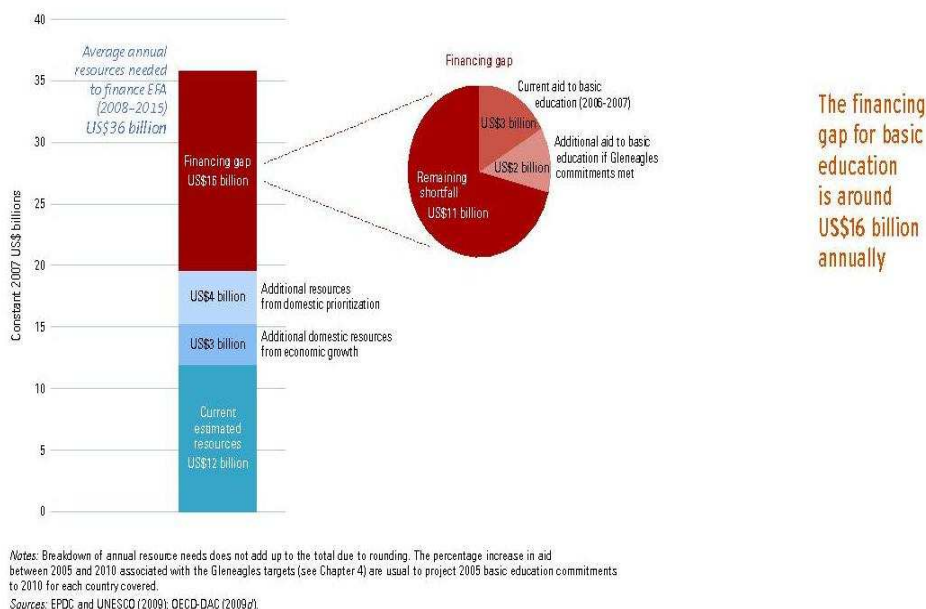
Une marge de manœuvre importante existe en termes d'optimisation de la gestion des ressources disponibles, mais cette optimisation ne peut être menée sans réformes courageuses qui nécessitent à la fois un fort leadership politique et un accroissement des capacités des acteurs.

¹⁶ Selon le dernier rapport mondial de l'Unesco sur l'éducation, la perte potentielle annuelle (années 2009 et 2010) pour le secteur éducatif des PMA de l'Afrique sub-saharienne se chiffre à 4,6 milliards de dollars, ce qui équivaut à une diminution de 10% du coût unitaire d'un élève du primaire.

5 / Déficit de financement annuel pour atteindre l'objectif de scolarisation universelle (en Md \$)

Figure 2.49: Financing gaps are large and unlikely to be eliminated by current donor pledges

Breakdown of annual resource needs to achieve basic education goals



Source : Education for All Global Monitoring report UNESCO 2010

1.2. Contexte politique

Le secteur éducatif a toujours occupé une place de choix dans la coopération française au développement, spécialement en direction des pays d'Afrique francophone. Le tournant des années 2000 a marqué un net infléchissement de l'aide française en éducation au profit de l'éducation de base.

La France a toujours été présente dans les systèmes éducatifs des pays partenaires – surtout aux niveaux de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur - en étroite liaison avec les actions de rayonnement de la langue française. Aujourd'hui encore, 18 documents-cadres de partenariat mettent l'éducation en secteur prioritaire et la France est, en valeur absolue comme en valeur relative, le premier donateur mondial en éducation, tel que l'autorisent les règles de déclaration d'APD au Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Suite au CICID de juillet 2004 qui a transféré le secteur éducatif à l'AFD, la stratégie de coopération éducative française de 2005 a privilégié la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le domaine de l'éducation¹⁸. L'AFD a soutenu l'éducation de base, en privilégiant l'approche-programme et les principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, cependant que le Ministère des affaires étrangères poursuivait son appui à l'enseignement supérieur dans les pays en développement¹⁹.

¹⁸ Tel que cela avait été initié dès 2001.

¹⁹ La France a été le principal soutien de projets bilatéraux dans le sous secteur de l'enseignement supérieur sur la dernière décennie en Afrique subsaharienne : une vingtaine de projets totalisant de l'ordre de 40 M€ sont en cours d'achèvement. Depuis fin 2007, le Projet d'appui à l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA (PAES) conçu avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (30 M€), est destiné à aider les Etats

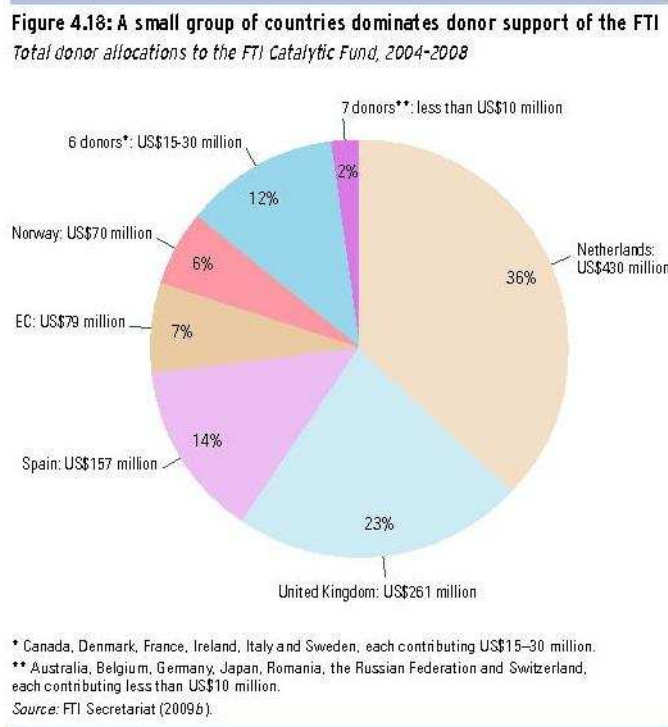
La France a joué un rôle moteur dans la mise en place d'une nouvelle architecture internationale de l'aide à l'éducation de base concrétisée par l'initiative Fast-Track lancée en 2002.

L'initiative Fast Track (ou Initiative de mise en oeuvre accélérée de l'éducation pour tous – procédure accélérée) est un partenariat mondial lancé en 2002 pour accélérer la réalisation de la scolarisation primaire universelle. Destinée aux pays à faible revenu, l'initiative se fonde sur des engagements réciproques, qui font référence à la déclaration de Paris :

- pour les donateurs : (i) un engagement financier plus soutenu et prévisible en faveur de l'éducation de base, (ii) un alignement sur les politiques nationales et (iii) une meilleure coordination et harmonisation des procédures d'acheminement de l'aide ;
- pour les pays bénéficiaires : (i) la mise en place de politiques sectorielles cohérentes, crédibles et soutenables pour atteindre les OMD 2 et 3 d'ici 2015, et (ii) une plus grande mobilisation des ressources domestiques.

Le financement des plans sectoriels nationaux est complété par les bailleurs bilatéraux puis, si nécessaire, par un fonds multilatéral, le fonds catalytique alimenté par les contributions volontaires des bailleurs et géré par la Banque Mondiale²⁰. En 2009, le nombre de pays endossés pour bénéficier de l'aide financière Fast Track est de 31 contre 7 en 2002. A ce jour 21 pays africains ont bénéficié du fonds catalytique pour un montant total de 1 200 millions \$ représentant 80% des allocations.

6 / Contributions des bailleurs au fonds catalytique de l'initiative Fast Track, phase 2004/2008 (M\$)



Source : Education for All Global Monitoring report UNESCO 2010

membres à conduire la nécessaire réforme de leurs systèmes d'enseignement supérieur et plus particulièrement à les aider à faire entrer leurs institutions dans le système Licence Master Doctorat LMD, fondé sur des standards internationaux de pertinence et de qualité.

²⁰ Par ailleurs, un Fonds de Développement des Programmes d'Education, est mis en place, fonds d'étude qui permet aux pays de préparer leur programme sectoriel et d'en accompagner l'exécution.

Tout en tenant une place modeste dans la contribution financière aux fonds fiduciaires de Fast-Track²⁴, La France, a eu une influence majeure dans la conception et la mise en place de l'initiative²⁵. Elle a su jouer de la complémentarité entre son action bilatérale et son rôle dans Fast-Track : Elle appuie, via le pôle d'analyse sectorielle en éducation de Dakar placé auprès de l'UNESCO-Bureau régional pour l'éducation en Afrique, les pays d'Afrique subsaharienne dans le processus d'endossement à l'initiative, et à ce jour 11 pays francophones d'Afrique subsaharienne bénéficiant d'un concours financier de l'AFD dans le secteur éducatif ont obtenu plus du tiers des allocations du fonds catalytique soit environ 500M euro).

Le tassement de l'APD en éducation (notamment en éducation de base) compromet l'atteinte de l'OMD2 en 2015

Les grands pays n'ont, dans l'ensemble, pas respecté leurs engagements. Si l'APD mondiale en éducation est passée de 8 milliards de dollars à 12 milliards en 2007, sa part dans l'APD totale a reculé, passant de 10% à 9%. La part destinée à l'éducation de base tend à stagner aux alentours de 5 Md \$ sur 2004/2007.

Le bilan à 2010 des OMD pourrait être l'occasion d'une remobilisation en faveur de l'éducation. La 9^{ème} réunion du groupe à haut niveau pour l'éducation organisé par l'UNESCO en février 2010 à Addis Abeba recommande le financement de l'éducation comme nouvelle priorité du G20. La coupe du monde de football en juin 2010 va faire l'objet d'une campagne de communication en faveur de l'éducation de base (Global Campaign for Education) à laquelle le Royaume Uni et la France sont associés. La revue des OMD+10 de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York en septembre 2010 sera le point d'orgue de ce processus de remobilisation sur l'éducation.

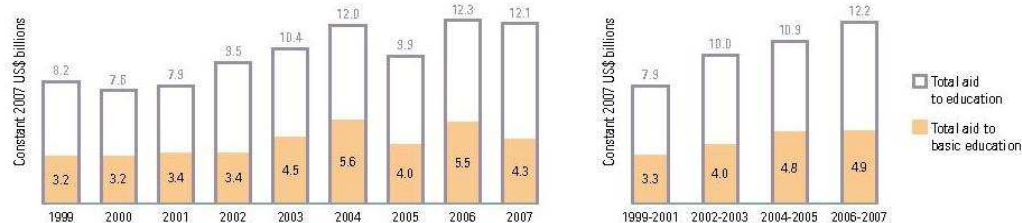
²⁴ Avec 21.5 millions d'euros alloués aux fonds de l'initiative, la France n'occupe que le 8^{ème} rang des contributeurs, loin derrière les Pays-Bas, le Royaume Uni et l'Espagne ; 50 M euros sont programmés pour 2010 et 2011.

²⁵ Grâce notamment à la capitalisation des études menées dans les années 90 par les équipes de l'Institut de recherche sur l'éducation de l'université de Bourgogne sur les systèmes éducatifs africains.

²⁷ Le déficit fiscal des pays développés devrait en 2011 varier entre 6 et 11 % du Produit intérieur Brut. Le taux de croissance tombera à 1,6 % en 2009 dans l'ensemble des pays en développement, contre une croissance moyenne de 8,1 % en 2006-2007. En termes réels, l'aide fournie par les membres du CAD en 2008 a été inférieure de quelques 29 milliards de dollars à l'objectif retenu au sommet de Gleneagles, qui est de porter les flux annuels d'aide à 130 milliards de dollars d'ici à 2010.

Figure 4.7: After rising in the early part of the decade, aid commitments to basic education are stagnating

Total aid commitments to education and basic education, 1999-2007



Note: The figure on the right takes two or three year averages in order to smooth out volatility and make the overall trend clearer.

Source: OECD-DAC (2009a).

Source : Education for All Global Monitoring report UNESCO 2010

Sous fond de crise économique, la communauté internationale s'interroge sur des formes renouvelées d'appui à l'éducation dans les pays en développement.

Les inquiétudes relatives à la finance, à la santé, à l'alimentation et au climat réclament de nouveaux arbitrages budgétaires, alors que la crise économique et financière limite les marges d'intervention des Etats²⁷. Le manque de subvention et de persistance de la pauvreté malgré les soutiens apportés ces dernières années aux secteurs sociaux, encourage de nouvelles options ciblant plus directement la croissance²⁸.

L'initiative Fast Track vient de faire l'objet, dans le courant de l'année 2009, d'une importante évaluation externe à mi-parcours. Cette évaluation conclut à la nécessité de renforcer Fast-Track sur la base de ses principes fondateurs. Elle recommande également une meilleure représentation des pays et de la société civile dans les instances du fonds, l'implication des fondations philanthropiques et la diversification des agences de supervision au-delà de la seule Banque Mondiale. Des réformes en ce sens sont engagées.

L'année 2010 devrait s'accompagner d'autres évolutions. La recapitalisation des agences d'aide multilatérales sera l'occasion d'un éventuel ajustement de gouvernance favorisant un meilleur contrôle des pays contributeurs et d'une meilleure synergie avec les aides bilatérales. Les nouvelles dispositions mises en place par le FMI concernant les limites d'endettement pour les pays sous programme devraient restaurer des possibilités d'emprunt pour une partie des pays les moins avancés. Des réflexions sont par ailleurs engagées pour diversifier les mécanismes de financement au profit de l'éducation, à l'instar de ce qui a pu être fait dans le secteur de la santé (Groupe pilote sur les financements innovants)³⁰.

²⁸ Avec par exemple l'initiative française pour le soutien à la croissance du Cap en février 2008.

³⁰ Il s'agit d'accroître les ressources, mais également d'améliorer leur stabilité et leur prévisibilité pour les Etats bénéficiaires, par le fait d'une plus grande diversification et d'une moindre dépendance aux subventions publiques. Le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, qui rassemble 59 Etats, ainsi que des organisations internationales et des ONG, lors de sa dernière réunion plénière à Santiago du Chili (28/29 janvier 2010) a recommandé l'application du mécanisme des contributions volontaires au financement de l'éducation. Les Etats-Unis ont évoqué l'idée d'un fonds global pour l'éducation.

Avec la conférence de Copenhague, le climat devient la première question de solidarité obligatoire de l'humanité. L'adaptation aux changements climatiques implique une nouvelle conception du développement, la transformation des comportements individuels, et des évolutions importantes sur le plan des technologies et de la gouvernance. La formation sera l'un des points d'application des plans d'adaptation et des mécanismes de financement additionnels à mettre en place.

La nouvelle stratégie de coopération française Education, Formation et Insertion 2010/2015 confirme l'objectif prioritaire relatif à l'éducation de base, mais dans une vision intégrée du développement éducatif qui favorise l'insertion économique et sociale de la jeunesse. La stratégie confirme l'objectif prioritaire de généralisation d'une éducation de base de qualité avec parité filles/garçons dans les pays les moins avancés éligibles à l'initiative Fast Track, spécialement les pays d'Afrique subsaharienne francophone. Elle met également en avant un second objectif, la promotion d'une vision intégrée de l'éducation comprenant les enseignements primaire et secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, pour répondre aux défis de l'insertion économique et sociale de la jeunesse³¹.

Ce CICID précise par ailleurs une typologie de 4 catégories de pays partenaires, et en particulier 14 pays pauvres prioritaires³² qui devront recevoir 50 % des subventions consacrées aux OMD³³. L'effort budgétaire français devra se concentrer à 60 % sur l'Afrique subsaharienne. Le CICID invite enfin à compléter la mesure de l'efficacité de l'aide par des indicateurs de résultats et d'impacts lisibles et transparents.

Le contexte budgétaire contraint pose la question de la place relative de l'aide bilatérale française et de l'aide multilatérale en matière d'éducation et de formation dans les pays prioritaires. La capacité de la France à faire progresser le volume de son aide publique en rapport avec la priorité l'éducation de base a tenu jusqu'en 2007 (soutien estimé à 150 millions d'€ d'engagement annuel pour les deux tiers en bilatéral). C'est cette base qui a été retenue dans l'engagement franco-britannique du 27 mars 2008, réaffirmé lors du sommet du 6 juillet 2009, de prise en charge de 8 millions d'enfants d'ici 2010, à parité avec le Royaume-Uni, ce qui correspond à une multiplication par 4 du soutien français à l'éducation de base. Mais avec la limitation des enveloppes de subventions, et les engagements pris envers l'aide multilatérale, la contribution bilatérale à l'éducation de base est redescendue depuis aux alentours de 50 millions d'€ annuels, dont 25 en 2010 réaffectés au fonds catalytique de l'initiative Fast Track.

Malgré la priorité relative donnée au secteur, cette situation affecte le niveau de soutien bilatéral aux pays moins avancés dont la plupart n'est pas éligible pour ce secteur à des prêts même très concessionnels. Ce sera l'un des sujets de la nouvelle stratégie globale de l'aide française au développement qui est en préparation à la DGM à l'horizon de fin 2010. C'est déjà une préoccupation des ambassadeurs de France dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone, qui s'inquiètent de la visibilité d'une aide française au secteur, principalement portée par les fonds verticaux et la Banque

³¹ La stratégie cible plus spécialement l'amélioration de la formation des maîtres, en s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information, notamment pour une meilleure maîtrise du français langue d'enseignement. Elle recommande la mesure plus systématique des acquis et le renforcement de l'expertise dédiée à la qualité des enseignements. Elle met l'accent sur la réforme de la formation professionnelle et le renforcement des capacités de gestion et de pilotage des systèmes éducatifs.

L'engagement en faveur de l'initiative Fast Track est confirmé, de même que l'adhésion aux principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le plaidoyer international en faveur de l'éducation pour le développement est encouragé, ainsi que la promotion d'un mécanisme de financement innovant pour l'éducation.

³² Comores, Bénin, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo.

³³ Hors interventions dans les pays en sortie de crise et subventions non ventilables par pays.

Mondiale. C'est aussi celle des parlementaires dans le cadre notamment de la réflexion sur les articulations des aides bilatérales et multilatérales (rapport H. Martinez). C'est enfin, et malgré une sensibilité particulière aux questions de migrations et de délocalisation des emplois, une attente des français. Selon l'enquête d'opinion réalisée par l'IFOP en 2009 sur la perception de l'Aide Publique au Développement française, 51% des Français interrogés considèrent que l'accès à l'éducation devrait être un sujet prioritaire pour l'aide française et seuls 34% d'en eux pensent que c'est le cas aujourd'hui.

1.3. Positionnement des autres bailleurs

1.3.1. Bailleurs multilatéraux et régionaux

Les bailleurs multilatéraux interviennent dans l'éducation et la formation de manière souvent plus massive et plus diversifiée que l'AFD (niveaux d'enseignement et nombre de pays). Ils offrent des capacités techniques et des conditions financières souvent plus favorables. Les nouvelles orientations pour les années à venir tendent à privilégier la partie haute des systèmes éducatifs.

La Banque Mondiale est un intervenant majeur avec un niveau d'octroi de 3,7 Md \$ en 2009 (soit 17% des octrois de la Banque). Son implication dans les études et recherches relatives au secteur est très importante et diversifiée. La Banque annonce en 2010 la refonte de sa politique éducation antérieure axée sur les OMD au profit d'une meilleure intégration de l'éducation dans les stratégies de croissance et de la construction des savoirs et des compétences professionnelles.

L'Union européenne est intervenue en 2007 à hauteur de 0,9 Md\$ dans le secteur, dont 53 % pour l'éducation de base, 22% pour l'Afrique subsaharienne et 16 % pour l'Asie du sud est. La commission met également en place depuis Bruxelles des ressources en subvention (facilités) mobilisables par les autres partenaires, pour partie dans les domaines de l'éducation et la formation. Un nouveau document d'orientation *More and better education* sera proposé aux pays membres en 2010. Il devrait continuer de privilégier l'éducation de base, mais en intégrant mieux le post primaire. L'harmonisation de l'aide avec une meilleure division du travail entre partenaires est un thème important, ainsi que la recherche de mécanismes de financement innovants qui soient cohérents avec le cadre Fast Track. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de vastes programmes existent notamment pour l'Amérique Latine.

Les Banques régionales (Banque africaine de Développement, Banque Interaméricaine de développement, Corporation Andine de Développement, Banque Asiatique de développement) ont des interventions moins massives dans le secteur³⁴, mais toujours très diversifiées. L'implication dans la réflexion sectorielle est variable.

Différents organismes des Nations Unies sont très actifs dans le secteur. L'UNESCO, responsable du suivi des engagements du Forum de Dakar, publie chaque année le rapport mondial de suivi de l'EPT et réunit périodiquement un groupe de haut niveau composé de représentants des donateurs et ministres de l'Education. L'UNESCO finance aussi des projets pilotes, insérés dans les programmes

³⁴ Entre 2004 et 2009, la BAD a financé en moyenne 73 Millions d'UC par an de projets d'éducation, sur un total d'octroi annuel de 2307 millions d'UC (3%). La BID a prêté de l'ordre de 4 à 10 milliard de dollars par an depuis 2000 dans les pays d'Amérique latine et de la Caraïbe, dont environ 4 % pour des projets d'éducation. La Banque Asiatique de Développement a consenti en 2008 10.5 milliards d'USD de prêts et a engagé 811 millions d'USD de dons. Le secteur de l'éducation représente environ 1% du portefeuille des engagements en prêt et 3% des engagements en dons. Le secteur de l'éducation est un des cinq domaines clés d'intervention de sa nouvelle stratégie 2008-2020.

sectoriels et diverses initiatives régionales³⁵ L'UNICEF soutient également des opérations pilotes de terrain, principalement pour le développement de la petite enfance, de la scolarisation des enfants travailleurs et des filles³⁶. Il se positionne en opérateur du fonds catalytique dans les pays fragiles où la Banque n'est pas en mesure d'opérer selon ses procédures. Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) contribue au soutien de la fréquentation scolaire par l'appui au fonctionnement de cantines scolaires au profit des populations vulnérables³⁷.

1.3.2. Bailleurs bilatéraux

Les principaux bailleurs bilatéraux pour l'éducation sont la France et l'Allemagne, suivi des Pays Bas, du Royaume Uni, des Etats Unis et du Japon. Si les contributions françaises et allemandes³⁸ correspondent majoritairement aux appuis hors éducation de base (80%)³⁹, les Pays Bas, le Royaume Uni et les USA privilégient l'éducation de base (51 à 67%). Les Pays bas, le Royaume Uni, l'Espagne et les pays scandinaves sont parmi les principaux contributeurs du fonds catalytique de l'initiative Fast Track⁴⁰ et sont résolument engagés dans une approche multilatérale de financement de l'éducation privilégiant le soutien budgétaire dans le cadre de programmes sectoriels, le cas échéant en tant que partenaire silencieux. Le DFID et les Pays Bas mènent actuellement un processus d'évaluation des objectifs et modalités de leur aide en matière d'éducation de ces dernières années⁴¹. Les documents provisoires montrent le souci d'un soutien plus équilibré à l'ensemble du système éducatif. Ces coopérations militent pour une amélioration du dispositif Fast Track, ainsi que pour l'intégration harmonieuse d'éventuels nouveaux mécanismes de financement à l'architecture actuelle de l'aide au secteur.

L'Aide Japonaise intervient en matière d'éducation de base notamment pour la construction d'établissements scolaires, la gestion des projets d'écoles et les enseignements scientifiques. Les USA développent leurs interventions hors cadre Fast Track, à travers l'USAID, mais également le Millenium Challenge Account⁴² et l'initiative de l'éducation pour l'Afrique (AED)⁴³.

³⁵ Comme par exemple l'initiative de l'UNESCO pour la formation des enseignants en Afrique sub-saharienne. Enfin, le Bureau régional de Dakar (BREDA) a mis en place, avec le concours de la coopération française, un pôle d'analyse sectorielle en éducation qui contribue par des appuis méthodologiques au renforcement des capacités nationales.

³⁶ Il participe à la promotion des compétences « de vie » (hygiène, prévention du SIDA, environnement, etc.) dans les curricula.

³⁷ Sous l'égide du PNUD, la coordination des agences onusiennes s'est renforcée ces dernières années pour mieux articuler les initiatives du PAM, de l'UNICEF, de l'OMS et de la Banque Mondiale en matière de santé scolaire, de nutrition et d'éducation à l'hygiène et à la santé, et de scolarisation des filles.

³⁸ La GTZ développe une assistance technique internationale qui dispose d'une solide expertise en matière d'approches pédagogiques, de mobilisation sociale ou encore de formation professionnelle. L'AFD a signé un accord de partenariat avec cette agence sur le sujet de la formation professionnelle.

³⁹ Comme le font également l'Allemagne et le Japon, la France incorpore dans son APD éducation le coût (calculé forfaitairement) des études supérieures en France des étudiants qu'elle accueille en provenance des pays en développement.

⁴⁰ Pour 2004/2008 les Pays Bas sont premier contributeur avec 430 M\$ (36 %), puis le DFID : 261 M\$ et l'Espagne 157M\$. Le **DFID** est très engagé sur la réalisation des OMD (aide en faveur de l'éducation annoncée à hauteur de 15 milliards de US \$ sur les 10 prochaines années).

⁴¹ L'AFD (EVA) est associée à l'évaluation engagée par les Pays Bas pour l'un de nos pays conjoints d'intervention le Bénin.

⁴² Initié en 2002, cette initiative américaine bénéficie aux pays qui satisfont aux critères de Monterrey (bonne gouvernance, ouverture des marchés, participation de la société civile, actions en faveur des populations vulnérables).

⁴³ Lancée en 2003 est dotée de 600 millions de US \$. Cette initiative intervient principalement sur la définition de politiques sectorielles, la formation des enseignants, les manuels scolaires, et des approches multisectorielles

1.3.3. Autres intervenants

L'action de ces nouveaux intervenants devrait être mieux prise en compte. Les pays émergents, les fondations⁴⁴, les ONG les groupes privés ou la coopération décentralisée⁴⁵, interviennent également dans le secteur de l'éducation et de la formation. Ces interventions sont le plus souvent ponctuelles et ne s'inscrivent généralement pas dans les dispositifs de l'aide sectorielle. Elles justifient pourtant de la part des partenaires traditionnels une recherche de complémentarité, compte tenu des besoins de financement du secteur et des spécificités de ces aides (interventions thématiques transversales par exemple ou interventions ciblées sur des sujets moins pris en compte par les bailleurs de fonds traditionnels).

2. BILAN ET ENSEIGNEMENTS DES INTERVENTIONS PASSES DE L'AFD

2.1 Bilan du CIS 2007 2009

2.1.1. Concours financiers sur la période 2007/2009

Les concours ont été moins importants que prévus (320,8 M€ contre 668), principalement en raison du report de C2D⁴⁶ et de prêts importants⁴⁷ et du fait de la baisse des subventions (26 M€ en 2008 et 2009 contre 60 et 67 en 2006 et 2007).

Les réalisations sont conformes aux priorités : 84 % des montants pour l'éducation de base (principalement des subventions et C2D pour les pays d'Afrique subsaharienne francophone éligibles à l'initiative Fast Track) et 16 % pour la formation professionnelle (principalement des prêts pour les pays du Maghreb). La part de l'Afrique subsaharienne est de 62 % (dont 81 % en subvention) et celle des prêts de 35%.

Les interventions relatives à l'éducation de base ont été marquées par (i) une forte implication dans l'initiative Fast Track⁴⁸, (ii) la mobilisation de l'instrument européen de partenariat et de voisinage au Maroc, et (iii) par le développement des interventions sur l'Outre mer (Nouvelles Calédonie et Réunion) et avec les ONG (quatre opérations FISONG ont été octroyées en 2009).

Les interventions relatives à la formation professionnelle ont été marquées par (i) la co-instruction de 6 prêts souverains ou non souverains concernant des banques ou des opérateurs dans le domaine de l'enseignement supérieur, (ii) une première ligne de crédit à une banque de la place en vue de financer

⁴⁴ Les fondations (Bill Gate, Hewlett, Aga khan, ...) représentent désormais des montants d'aides importants. La Fondation Bill & Melinda Gates est dotée en 2008 de 35 Mds USD, soit 2,1 Md de dons en 2008, dont 1,2 pour le développement de la santé et 0,3 pour le développement global. La fondation Silatec du Qatar dispose de 200 M\$ pour la promotion de l'emploi des jeunes au Maghreb et au Moyen Orient.

⁴⁵ Les ONG françaises spécialisées regroupées au sein de la commission Education de Coordination Sud sont majoritairement petites et le niveau d'autonomie par rapport aux subventions publiques est généralement faible. L'action des collectivités françaises dans le domaine de l'éducation apparaît contrainte par l'éclatement des responsabilités sectorielles entre les différents niveaux de collectivités et les services publics. Par contre, la formation professionnelle peut être un domaine de coopération plus favorable pour les Régions (Ile de France et Rhône-Alpes notamment).

⁴⁶ Seul le C2D Cameroun sera arrivé à maturité dans la période parmi les 8 C2D potentiels : Mauritanie Tanzanie Rwanda, Cameroun, Burundi, Guinée, République démocratique du Congo, Congo.

⁴⁷ La Namibie, la RSA et l'Angola ont finalement décliné nos conditions de prêt pour le secteur.

⁴⁸ Les concours importants relatifs à l'éducation de base ont correspondu en totalité à des aides programmes en fonds commun ou en aide budgétaire sectorielle. L'AFD a été invitée à porter les concours de la France au trust fund de l'initiative fast track (20 M€) et à prendre le relais du MAEE dans le financement (5 M€) des programmes d'expertise régionaux du Pôle de Dakar (analyse sectorielle) et du PASEC (programme d'appui aux systèmes éducatif).

⁵⁰ Le taux de versement sur reste à verser étant de 48%.

les établissements d'enseignements privés agréés par l'Etat au Mali et (iii) une première subvention CODEV pour le compte du MIINDS en Tunisie.

Au total et selon les indicateurs agrégables de l'AFD pour l'éducation et la formation, les projets octroyés entre 2007 et 2009 contribuent ex ante à la scolarisation de 13,3 millions d'enfants au primaire et de 3.32 millions au collège, ainsi qu'à la formation initiale ou continue de 278 000 personnes.

On notera que le total des concours en vie à fin 2009 instruits et supervisés par la Division Education de l'AFD représentait 541 M€ dont 409 pour l'éducation de base et 132 pour la formation professionnelle⁵⁰. Il faut y ajouter les interventions instruites par d'autres divisions de l'AFD qui représentent 168 M€ de concours dans l'Outre mer et dans les Etats étrangers (64 M€)⁵¹. Il existe également dans les différents secteurs d'intervention de l'AFD des concours qui peuvent comporter un volet formation professionnelle.

2.1.2. Production intellectuelle

Le champ des productions intellectuelles et des partenariats a été très nettement renforcé, pour développer la capacité de conseil de l'AFD dans les thématiques visées.

▫ **Concernant la qualité des enseignements**, les études et les partenariats ont été lancés sur les politiques d'utilisation des langues nationales à l'école primaire et sur les politiques de révision des curricula selon l'approche par les compétences (séminaires de 2008 et 2009, en collaboration avec le CIEP la DGM, l'OIF, l'AUF, la BAD). Une recherche pluridisciplinaire sur le fonctionnement et la qualité de l'école est également engagée avec plusieurs équipes universitaires, de même qu'une étude sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'éducation en Afrique (CIEP, AUF). Des stages ont également permis d'explorer les questions relatives à l'éducation environnementale et à l'enseignement des sciences.

▫ **Concernant l'offre éducative post primaire**, les études ont porté sur le « cadre de référence » des politiques sectorielles, ainsi que sur les enjeux de la scolarisation en milieu rural et sur la soutenabilité des différentes options de développement des enseignements post primaire en Afrique (avec l'université de Dijon et la Banque Mondiale – publication Banque Mondiale). Ces études ont mis en évidence l'impact budgétaire potentiel de l'extension de l'offre au secondaire et permis d'alimenter la réflexion pour la Biennale de l'ADEA de 2008 sur l'éducation post-primaire, conférence à laquelle l'AFD a fortement contribué.

▫ **Concernant la formation professionnelle**, la Division Education a participé avec le MAEE au suivi des études pilotées par le département de la recherche de l'AFD : formation professionnelle dans le secteur informel en Afrique, formation professionnelle post-primaire, coût de la formation professionnelle⁵², etc. Les partenariats ont été maintenus et renforcés avec les acteurs de la formation professionnelle : réseau GEFOP – participation aux séminaires à Paris et Bamako et aux conférences internationales de Paris et Berlin. L'AFD s'est également rapprochée de la GTZ et de Lux Dev, deux bailleurs de référence dans le secteur, avec qui un protocole de partenariat a été signé en septembre 2009.

⁵¹ Liban (prêts étudiants et extension d'université), Brésil (opérateur privé de formation Anhanguera), République Dominicaine (Université catholique), Ethiopie (centre de formation aéronautique), Burkina Faso (école d'ingénieur 2IE), Afrique du sud (formation aux métiers de l'eau).

⁵² Le but de cette recherche est de constituer un référentiel de coûts unitaires pratiqués dans le domaine de la formation professionnelle afin de structurer de manière plus précise les modèles économiques des centres et de mieux planifier les investissements publics.

- **Concernant le pilotage et le management des systèmes éducatifs**, les interventions ont concerné l'instruction avec l'UNESCO Breda et la CONFEMEN des nouveaux programmes d'intervention à trois ans du Pôle de Dakar et du PASEC, la participation au côté du MAEE aux instances de l'initiative Fast Track et à la réforme du fonds d'étude, la participation à la mise au point du guide de l'initiative Fast Track relatif au renforcement des capacités, aux études sur les politiques relatives aux établissements privés, et au suivi de l'initiative AGEPA.

2.2 Enseignements tirés des interventions passées

2.2.1. *Les programmes sectoriels confirment les avantages de l'approche sectorielle, mais montrent également la nécessité de la consolider.*

Certains de ces programmes ont fait l'objet d'un bilan concernant les aides sectorielles⁵³. Leur pratique depuis maintenant 5 ans confirme l'intérêt d'une approche globale des problèmes du secteur dans le cadre d'une politique sectorielle cohérente, cadrée en fonction des équilibres budgétaires. Leur dimension sectorielle et l'importance des aides qu'ils canalisent, offrent aux pays davantage de maîtrise sur le pilotage du secteur. Ils favorisent le regroupement des aides extérieures sur lesdits programmes selon des modalités communes qui privilégient la gestion par les résultats et le dialogue politique partenarial entre pays et bailleurs de fonds.

Mais ce mode de fonctionnement n'est pas exempt de difficultés. Si les programmes ont favorisé une meilleure mobilisation des fonds nationaux et externes au profit de l'éducation de base et des progrès rapide des taux de scolarisation, ils peinent à **scolariser les filles et les enfants des groupes sociaux défavorisés** et à limiter les abandons en cours de scolarisation. Ils n'ont pas réussi jusqu'alors à améliorer significativement le **niveau des apprentissages** qui reste bas. Ils n'ont pas encore pris en compte les **déséquilibres apparus dans la partie haute des systèmes éducatifs** du fait de l'extension brutale des effectifs au primaire.

Ces enjeux requièrent **des réformes et des efforts de gestion que les pays peinent à réaliser**. Les réformes nécessaires⁵⁴ peuvent être **socialement sensibles** pour des Etats souvent fragiles, alors que la société civile peu structurée exerce un contrôle encore faible sur la gouvernance. Les **capacités des administrations** sont limitées et leur stabilité souvent précaire. Les programmes butent en premier lieu sur les capacités à programmer et à rendre compte qui tendent à monopoliser l'attention de partenaires. L'alignement sur des procédures nationales encore mal maîtrisées est source de ralentissement dans l'exécution des passations de marché ou d'irrégularités signalées par les audits⁵⁵. Certains **blocages hors champ sectoriel** (fonction publique, passation des marchés, décentralisation) échappent en outre au contrôle des acteurs du secteur. Les actions de renforcement de capacités se résument trop souvent à des programmes de formation multiples, dont les progrès attendus sont insuffisamment spécifiés et surveillés.

L'intervention conjointe des partenaires s'avère très **consommatrice de temps**, et le cas échéant génératrice d'une **certaine dilution des responsabilités**, sans que les agences soient en mesure pour autant d'offrir collectivement un niveau suffisant de **conseil spécialisé** et d'analyse des jeux d'acteur. Le suivi des programmes sectoriels nécessite une forte implication des agences de l'AFD, sans que les ressources humaines mobilisées par l'AFD dans les pays aient systématiquement l'expertise voulue.

La fongibilité des concours de l'AFD dans les fonds communs sectoriels peut ne pas non plus correspondre aux attentes des Ambassades concernant la **visibilité** de l'aide française, tandis que la

⁵³ Travaux de capitalisation sur la pratique des aides sectorielles par l'AFD, AFD (RCH/ EVA, PSP/APR) 2008.

⁵⁴ Limitation de l'accès au secondaire, réforme des statuts et de la formation des enseignants, implication des entreprises dans la formation professionnelle, ...).

⁵⁵ Ce qui accroît le risque fiduciaire comme l'attestent les cas du Burkina Faso et du Niger où les audits réalisés ont mis en évidence des irrégularités entraînant une suspension des versements et une redéfinition des modes opératoires.

coordination des partenaires peut souffrir d'éventuels désaccords entre les différentes diplomaties notamment sur des questions de gouvernance extérieure au secteur.

2.2.2. Les projets de renforcement de capacité posent la question d'une conception essentiellement axée sur la mise à disposition d'assistants techniques.

Issus pour la plupart de projets d'assistance technique du MAEE transférés en 2005 à l'AFD, ces projets feront en 2010 l'objet de leurs premières évaluations rétrospectives. Après leur transfert, ils ont finalement fonctionné sous la maîtrise d'ouvrage directe des ministères de l'éducation, devenus contractants directs des assistants techniques internationaux. Ce **changement important a perturbé l'exécution des projets** et a souvent amené les experts à se retirer. Les ministères n'ont pas toujours souhaité les remplacer

Ces projets montrent quelques exemples de réussite ponctuelle lorsque **certains responsables nationaux motivés se sont appropriés les objectifs** en s'appuyant sur **des experts résidents jouant le jeu de l'assistance à maîtrise d'ouvrage**. Les experts se sont plaints de leur isolement dans un contexte qui n'assurait plus à leur égard l'accompagnement que leur offrait antérieurement la coopération française.

2.2.3. Les programmes régionaux d'expertise suscitent des appréciations positives.

Le pôle d'analyse sectorielle sis à l'UNESCO Breda à Dakar⁵⁶ et le programme d'appui aux systèmes éducatif PASEC⁵⁷ sis à la CONFEMEN également à Dakar font actuellement l'objet d'une évaluation rétrospective du MAEE. Le sentiment général est qu'ils ont joué un rôle majeur dans l'évolution des stratégies sectorielles dans la sous-région. Ces résultats apparaissent liés à l'importance de l'investissement méthodologique initial et à sa continuité, à la nature itérative des appuis qui responsabilise les cadres nationaux et au développement d'une offre de formation complémentaire à leur intention (Pôle de Dakar).

2.2.4. Les projets des ONG (FISONG) permettent des approches innovantes

Les projets d'éducation des ONG ont fait en 2009 l'objet de quatre concours (1,467 M€) pour des projets pilote relatifs à la formation professionnelle, à l'insertion des jeunes et à la gestion locale de l'éducation. Il est trop tôt pour tirer les leçons de ces opérations qui se mettent en place⁵⁸.

2.2.5. Les projets de formation professionnelle basés sur les partenariats public-privé apparaissent répondre aux besoins des entreprises du secteur formel.

Les opérations de Tunisie⁵⁹ et du Maroc ont fait l'objet d'évaluations rétrospectives externes commandées par l'AFD. Elles montrent (i) des **taux d'insertion satisfaisants** des sortants (bien que partiellement connus par manque d'outils de suivi) et (ii) un **effet de structuration, à la fois pour**

⁵⁶ Le Pôle de Dakar assiste les pays à leur demande dans l'analyse de leur système éducatif et l'élaboration de leur politique sectorielle, étape essentielle du processus d'élection à l'initiative Fast Track et aux financements correspondants.

⁵⁷ Le PASEC assure conseil et assistance auprès des pays pour les évaluations des acquis des élèves et l'interprétation des résultats à des fins stratégiques.

⁵⁸ L'AFD a entretenu un dialogue régulier avec Coordination Sud et les ONG françaises engagées dans le secteur de l'éducation-formation-insertion. Ce dialogue a été intensifié lors des appels à proposition FISONG, lors de la reprise par l'AFD du financement des conventions programmes MAIONG (Aide et Action, Solidarité Laïque, Essor, MFR, GREF etc.).

⁵⁹ Les projets soutenus en Tunisie par exemple auront contribué à la construction de 24 centres sectoriels dans divers secteurs d'activité (industrie, agriculture, services) représentant un effectif de 13.000 formés par an.

l'administration et pour les branches professionnelles des entreprises⁶⁰. Elles recommandent de développer la dimension sectorielle des projets notamment sur les questions de financement des formations, de mise en réseau des centres et des normes internationales de qualification. Les impacts sur les mouvements migratoires de travailleurs n'ont pas été évalués.

L'implication des partenaires privés est fondamentale pour garantir que les centres répondent bien aux besoins des entreprises. Elle requiert toutefois des temps de maturation qui sont d'autant plus longs que les organisations professionnelles sont peu structurées. Cette approche semble reproductible dans les pays les plus structurés, en Asie du sud est et en Amérique latine.

La difficulté principale dans les pays d'économie duale reste celle des formations professionnelles pour le secteur informel, principal secteur employeur. Les politiques sectorielles comportent désormais des arbitrages budgétaires en faveur de formations post primaire, alternatives au collège, favorisant l'insertion rapide des jeunes.

Les projets ponctuels soutenus par les ONG et les bailleurs de fonds butent sur des coûts élevés, sur le bas niveau académique des élèves, sur la solvabilité et la structuration limitées des employeurs, et sur la dispersion des responsabilités institutionnelles. Malgré les investigations sur la structuration des filières d'apprentissage traditionnel, on ne dispose pas à ce jour de stratégies d'intervention reproductibles à grande échelle, relatives aux formations professionnelles pour le secteur informel⁶¹.

2.2.6 La compétition économique mondiale motive de nouveaux financements touchant l'enseignement supérieur professionnalisant.

Depuis 2000 ces projets représentent 64 M€ en prêts sur 7 pays. Il s'agit pour une part de lignes de crédit aux banques (prêts aux étudiants, prêts aux établissements d'enseignement privés)⁶² et aux programmes d'extension d'établissements d'enseignement supérieur privés⁶³.

Les perspectives de financement de l'enseignement supérieur ont été étudiées⁶⁴ dans les pays de la Méditerranée et du Moyen Orient. **Le développement de l'enseignement supérieur privé est inéluctable** compte tenu de la forte demande sociale et des difficultés de l'enseignement public. Il présente néanmoins un risque important d'inefficacité et d'iniquité. En effet, le financement de la demande repose principalement sur l'autofinancement et insuffisamment sur des financements sociaux (bourses). L'élargissement de l'accès aux financements bancaires est susceptible de permettre un accès plus aisé aux filières d'excellence, y compris pour les étudiants les moins favorisés.

Le financement direct des établissements de formation peut se heurter aux fragilités des montages juridiques et à l'insécurité qui découle du poids des dotations d'équilibre dans les comptes d'exploitation.

⁶⁰ Des accords de partenariat entre branches professionnelles françaises, d'une part, et branches professionnelles nationales, d'autre part, ont favorisé des transferts d'expérience en matière de conception et de gestion des dispositifs de formation intégrant l'alternance et l'apprentissage.

⁶¹ Le commerce, l'artisanat, la petite agriculture, inégalement structurés, restent en marge des systèmes existants de financement public de la formation professionnelle. Quant à l'apprentissage traditionnel sur le tas, principal mode de formation dans le secteur artisanal, il est davantage utilisé comme un moyen peu coûteux de mobilisation de main d'œuvre et ne transmet que des savoir-faire existants, sans réels apports de nouvelles techniques ou de savoirs théoriques. De ce fait, ce mode de formation génère, en l'état, peu de changements de pratiques et donc peu de gains de productivité.

⁶² Eduloan RSA 2002, PUCMM St Domingue 2006, Bank of St Lucia 2007, BOA Burkina Faso 2008.

⁶³ Université St Joseph Liban 2002 puis 2007 ; 2IE Burkina Faso 2008, Anhanguera Brésil 2009.

⁶⁴ Le financement de l'enseignement supérieur en Méditerranée : Cas du Liban, de l'Égypte et de Tunisie. T.Melonio et M.Mezouaghi, AFD.

Principales leçons des projets en cours – CIS 2007/2009

Projets	Constats	Leçons
<p>Programmes sectoriels Approche globale des problèmes du secteur Politique sectorielle cadrée budgétairement, permettant une meilleure mobilisation des ressources nationales au profit de l'éducation de base et le regroupement des aides externes selon des modalités communes</p>	<p>Progression rapide des taux de scolarisation, mais des progrès plus difficiles sur la scolarisation de groupes sociaux défavorisés et sur le niveau des apprentissages /intégration insuffisante de la partie haute des systèmes éducatifs</p> <p>Des problèmes de capacités de mise en œuvre et des réformes socialement sensibles, ainsi que des blocages hors champ sectoriel</p> <p>Des coûts de transaction élevés de l'harmonisation de l'aide avec dilution des responsabilités et manque de visibilité des aides bilatérales</p>	<p>Mieux prendre en compte les motivations et les capacités des acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) renforcer le diagnostic des capacités et agir en priorité sur les réformes qui ont les meilleures chances de réussir (ii) renforcer l'expertise d'accompagnement (iii) coordonner les réformes du secteur avec les réformes nationales hors secteur (iv) mieux répartir l'effort de suivi développé par les partenaires (v) renforcer la communication sur les programmes et leurs résultats
<p>Projets de renforcement de capacité Projets du MAEE transférés en 2005 à l'AFD Mise à disposition d'experts techniques résidents internationaux (assistants techniques)</p>	<p>Le changement de maîtrise d'ouvrage a perturbé l'exécution des projets</p> <p>Problèmes d'appropriation des objectifs par les maîtrises d'ouvrage nationales / cahiers des charges imprécis et isolement des experts</p>	<p>Mieux prendre en compte la volonté de changement du bénéficiaire et fixer les résultats visés</p> <p>Préciser en conséquence le cahier des charges de l'expertise</p> <p>Exploiter davantage les partenariats entre institutions homologues et les coopérations sud-sud.</p>
<p>Programmes régionaux d'expertise Projets du MAEE transférés en 2009 à l'AFD Des équipes d'experts dédiées à une thématique ciblée, en appui itératif aux pays</p>	<p>Un rôle majeur d'assistance aux pays dans l'élaboration des politiques sectorielles et une équipe d'expert dédiée</p>	<p>Importance de l'investissement méthodologique préalable et de son actualisation permanente</p> <p>Appuis itératifs qui responsabilisent les cadres nationaux, complétés par une offre de formation très opérationnelle</p>
<p>Projets des ONG (Innovation, renforcement de la société civile)</p>	<p>Permet d'explorer les sujets nouveaux avec la souplesse nécessaire</p>	<p>Pas encore de recul sur les résultats</p>
<p>Projets de formation professionnelle Mise en place de centres de formation sur la base d'un partenariat public privé dans les secteurs formels de l'économie</p>	<p>Un taux d'occupation des centres et des taux d'insertion satisfaisants</p> <p>Une démarche partenariale fondamentale, mais de long terme, avec un effet structurant pour l'administration et pour les organisations du secteur privé</p>	<p>Développer la dimension sectorielle des projets</p> <p>Consolider les partenariats</p> <p>Décentraliser et assouplir les offres de formation,</p> <p>Développer les solutions de financement innovantes</p> <p>Accompagner à plus long terme des centres de formation pendant</p>

	<p>Une démarche qui favorise les collaborations avec les acteurs français</p> <p>Pour les formations professionnelles dans le secteur informel, on ne dispose pas à ce jour de stratégies d'intervention reproductibles à grande échelle.</p>	<p>les premières années de fonctionnement, mais aussi leur mise en réseau</p> <p>Mettre en place de solutions permettant d'atteindre des niveaux de qualification répondant à des normes internationales</p>
<p>Projets d'enseignement supérieur privé ou parapublics</p> <p>Lignes de crédit bancaires spécialisées</p>	<p>Une demande grandissante</p> <p>Des acteurs parfois fragiles ou des activités en développement qui demandent des efforts de mise au point</p> <p>Des montages juridiques complexes et des risques de solvabilité</p>	<p>Renforcer le suivi et mieux connaître les acteurs</p> <p>Adapter les conditions d'intervention aux spécificités</p> <p>Prendre en compte les besoins de renforcement de capacité</p>

3. CADRE D'INTERVENTION

3.1 Responsabilités assignées à l'AFD dans le domaine de l'éducation

Suite aux réunions du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) de juillet 2004 et de mai 2005, l'AFD est désormais responsable de l'éducation de base (alphabétisation, enseignements primaire et secondaire) et de la formation professionnelle, ceci de l'appui à l'élaboration d'une politique sectorielle dans un pays donné à la réalisation des programmes et des projets qui en découlent.

L'AFD n'est pas en revanche compétente pour la coopération culturelle, la francophonie et la promotion de l'enseignement du Français, la recherche et l'enseignement supérieur qui sont sous la responsabilité opérationnelle du MAEE. Des interventions sont envisageables en matière d'enseignement supérieur, au cas par cas et avec l'aval du MAEE.

L'AFD est également opérateur des actions de co-développement soutenues par le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, dont certaines concernent la formation professionnelle.

3.2 Axes d'intervention

Les axes d'intervention correspondent aux priorités de la stratégie de coopération française « Education, Formation et Insertion 2010/2015 ». Ils en constituent la déclinaison, telle que l'AFD peut l'envisager sur la période 2010/2012 en fonction des contextes régionaux et des moyens financiers et techniques mobilisables.

3.2.1 Axe 1 - Consolider les systèmes éducatifs dans les pays les moins avancés pour mieux relever les défis de l'Education Pour Tous (OMD 2 et 3)

Justifications

La stratégie de coopération française Education, Formation et Insertion 2010/2015 retient comme premier objectif une contribution décisive à la scolarisation primaire universelle et à la parité d'accès à l'éducation filles/garçons, en recentrant les appuis au bénéfice des pays les moins avancés, notamment les pays d'Afrique subsaharienne francophone, et en renouvelant l'engagement de la France dans l'initiative Fast Track.

Les déficits de capital humain sur la planète sont multiples, mais ils sont clairement les plus handicapants pour les pays qui aujourd'hui n'assurent pas encore une scolarisation de base complète et de qualité. C'est au niveau de ces pays que peuvent se produire les déséquilibres sociaux, sanitaires et économiques les plus pénalisants pour eux même et pour le reste du monde. Parmi ces pays, ceux d'Afrique subsaharienne francophone sont voisins de l'Europe et très proches de la France par leur histoire, leur langue nationale, leur système éducatif et leurs échanges économiques et humains avec notre pays. Une partie de la population française d'immigration récente y trouve ses origines et conserve avec ces pays des relations fortes.

Malgré les progrès réalisés ces dernières années, les retards des pays concernés restent importants, alors que leurs capacités techniques sont limitées et que la plupart des pays n'est pas en mesure d'emprunter pour financer le développement de l'éducation de base. Compte tenu des résultats de son évaluation à mi-parcours, le schéma d'intervention Fast Track continuera de structurer le développement de l'éducation de base des pays visés avec un poids dominant du fonds catalytique.

Capacités de l'AFD

Dans le domaine de l'éducation, l'AFD présente un avantage comparatif qui tient :

- (i) à l'expertise issue de la recherche et du système éducatif français,
- (ii) à l'implication forte de l'AFD dans le schéma d'intervention Fast Track (participation aux instances de l'initiative en lien avec le MAEE, chef de filat des coordinations locales de partenaires dans plus de dix pays à ce jour, participation de l'AFD au financement des programmes sectoriels dans 15 pays).

Cette expérience est pour l'essentiel circonscrite géographiquement aux pays d'Afrique subsaharienne francophone. Les ambassades posent généralement la question de la visibilité locale de l'aide de la France quand elle s'inscrit dans le schéma Fast Track.

Pour financer l'éducation de base, l'AFD peut mobiliser des C2D et des prêts souverains, pour quelques pays éligibles. Elle peut également mobiliser par délégation des subventions apportées par d'autres partenaires (DFID au Niger, facilité UE au Maroc, KFW au Mali). Elle dispose enfin d'une enveloppe de subvention qui dans les trois années à venir pourrait ne pas dépasser annuellement 20 M€.

Cadrage des interventions pour 2010/2012

Les interventions viseront en priorité les 14 pays cœur de cible de la stratégie de coopération éducative française⁶⁵. Mais seront également visés les pays fragiles définis par la coopération française et des pays éligibles aux prêts souverains qui œuvrent encore à la consolidation de leur système éducatif de base et qui ont des liens avec la langue et le système éducatif français (Gabon, Liban, Maroc)⁶⁶.

Conformément au schéma Fast Track et aux leçons tirées des projets en cours, **les nouvelles interventions de l'AFD appuieront les programmes sectoriels, en ciblant plus systématiquement les appuis techniques susceptibles d'améliorer la mise en œuvre des programmes sectoriels.**

Les programmes sectoriels s'inscriront en cohérence avec les politiques sectorielles approuvées par les coordinations locales de partenaires et dans une vision intégrée des différents niveaux des systèmes éducatifs.

Les appuis techniques viseront les volets ou les réformes des programmes sectoriels qui ont un effet de levier fort sur la réussite des programmes, notamment :

- l'analyse sectorielle,
- les démarches de renforcement de capacité et de gestion du changement,
- les curricula et la formation des enseignants (NTIC, langues, enseignements scientifiques),
- l'évaluation des apprentissages et la gestion pédagogique,
- l'offre éducative post primaire,
- les politiques relatives aux établissements privés

Ces appuis techniques prendront la forme d'un **suivi spécifique** par l'AFD des volets visés ou de **projets spécifiques** relatifs aux volets visés⁶⁷.

⁶⁵ Comores, Bénin, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo.

⁶⁶ L'expérience des dernières années a montré la difficulté d'intervenir en prêts souverains dans le secteur de l'éducation dans les pays moins avancés éligibles, anglophones ou lusophones, face à des coopérations plus anciennes ou offrant des ressources plus favorables. Cette opportunité sera en revanche explorée dans le domaine de la formation professionnelle.

⁶⁷ L'AFD proposera d'assurer spécifiquement la supervision des volets visés, ces volets étant financés dans le cadre du dispositif de financement harmonisé du programme sectoriel ou alors elle financera spécifiquement les volets visés au moyen d'une aide-projet, complémentaire du dispositif de financement conjoint du programme sectoriel.

Cette évolution s'inscrira dans l'optique d'un renforcement du conseil technique apporté aux pays par les bailleurs de fonds, d'une meilleure division du travail entre bailleurs et d'une plus grande visibilité de l'aide bilatérale française.

Elle s'appuiera sur :

- un renforcement par l'AFD de ses productions intellectuelles (études et échanges) et de ses partenariats avec les institutions spécialisées, françaises et internationales, les ONG et les collectivités,
- les projets des ONG⁶⁸ (mieux impliquer la société civile, mieux intégrer les populations en marge, expérimenter des alternatives éducatives),
- des projets thématiques régionaux (favoriser l'investissement à long terme sur les problématiques sectorielles et structurer une expertise spécialisée, notamment africaine, susceptible d'accompagner les pays dans le pilotage et la mise en œuvre de leurs politiques sectorielles).

Selon les contextes, les concours pourront correspondre aux deux configurations suivantes.

⇒ **Cofinancement des programmes sectoriels et appui technique spécifique.**

Cette configuration s'appliquera :

- aux pays où l'AFD dispose de ressources importantes (C2D et Prêts souverains),
- et aux pays éligibles aux seules subventions, lorsque le bon déroulement du programme sectoriel et son plan de financement justifieront que l'AFD participe de manière significative au financement du programme, tout en développant un appui spécifique.

⇒ **Financement d'un appui technique spécifique, sans contribution au financement conjoint du programme sectoriel**

Cette configuration s'appliquera :

- aux pays où l'AFD ne dispose pas de ressources importantes (subventions uniquement) et où le déroulement plus difficile du programme sectoriel justifie que l'AFD centre son intervention sur les appuis techniques.

Les ressources en subvention limitées ne permettront pas à l'AFD d'être systématiquement présente et de manière significative dans le plan de financement des programmes sectoriels. Les dispositions proposées permettent néanmoins globalement de (i) confirmer l'adhésion de la France à l'approche sectorielle et à l'harmonisation de l'aide, (ii) de rester associé au dialogue de politique sectorielle dans les pays et (iii) de donner à la France le moyen d'apprécier au quotidien l'exécution du fonds catalytique et d'établir ses positions sur les évolutions souhaitables du cadre Fast Track.

L'AFD participera aux efforts de sécurisation à long terme de l'aide au secteur. Il s'agira (i) de s'associer avec le MAEE et les ONG au plaidoyer international en faveur du financement de l'éducation et en participant aux grandes rencontres du secteur, (ii) de s'impliquer dans les réformes de l'architecture internationale de l'aide pour l'éducation, à travers le suivi du cadre et des instances de l'initiative Fast Track, des aides multilatérales et des initiatives relatives aux mécanismes de

⁶⁸ Projets initiés directement par les ONG et projets sélectionnés par l'AFD sur appel à propositions thématiques.

⁷¹ Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement

financement innovants pour l'éducation⁷¹, (iii) de développer les collaborations avec le secteur privé et les fondations actives dans le secteur et, lorsque les capacités en agence le permettront, de positionner l'AFD comme déléataire des fonds bilatéraux ou verticaux mobilisables pour l'éducation dans les pays ciblés.

3.2.2 Axe 2 - Renforcer l'offre de formation professionnelle et d'enseignement supérieur professionnalisant⁷² en soutien à la croissance

Justifications

La stratégie française Education Formation et Insertion 2010/2015 met en avant la promotion d'une vision intégrée de l'éducation comprenant les enseignements primaire et secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, pour répondre aux défis de l'insertion économique et sociale de la jeunesse. Les principaux bailleurs du secteur formulent également des orientations en ce sens.

Les pays en développement et leurs acteurs économiques se montrent en effet de plus en plus disposés à investir dans la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, y compris sur la base d'emprunts, en raison des effets de levier sur la croissance et les mutations économiques. L'amélioration des dispositifs de formation dans les pays en développement est également un sujet d'intérêt pour les acteurs économiques français dans le cadre du déploiement de leurs activités à l'étranger et en France.

Capacités de l'AFD

Dans le domaine de la formation professionnelle les avantages comparatifs de l'AFD tiennent à l'intérêt des pays en développement pour l'expérience française en matière de formation professionnelle et d'enseignement supérieur professionnalisant, et à l'expérience développée par l'AFD dans la mise en place de centres de formation professionnels, en partenariats publics/privés, à l'échelon des secteurs formels de l'économie.

Dans ce secteur qui justifie plus aisément le recours à l'emprunt, l'AFD dispose également d'une palette d'intervention plus riche grâce à ses prêts souverains et non souverains et aux garanties, en sus des C2D et des subventions.

Les interventions des groupes français à l'étranger dans leurs secteurs de pointe, les concours de l'AFD dans les différents secteurs de l'économie, et le rayonnement des universités françaises, sont également des points d'application potentiels.

Par contre l'AFD est dans ces secteurs en compétition avec des aides notamment multilatérales qui offrent souvent des conditions plus favorables. Les demandes de financement des opérateurs d'enseignement, essentiellement orientées vers les enseignements supérieurs, présentent des complexités juridiques et des risques de solvabilité. L'AFD ne dispose pas à ce jour d'offre de service testée pour développer à grande échelle les formations professionnelles « de base » destinées aux acteurs du secteur informel.

Cadrage des interventions pour 2010/2012

Les interventions de l'AFD dans le domaine de la formation professionnelle seront étendues à de nouveaux pays, à de nouveaux secteurs et à de nouvelles contreparties, de manière à mieux répondre à la demande.

⁷² Par enseignement supérieur professionnalisant, l'AFD entend des formations supérieures dont la mise en œuvre implique significativement les entreprises.

Cette extension des activités concernera tous les pays et notamment les pays et les secteurs où l'AFD, les entreprises et l'expertise française ont des avantages comparatifs, y compris les PMA, selon les mandats fixés à l'AFD et les appuis demandés par le MAEE à ses interventions propres concernant le supérieur.

Les secteurs seront les secteurs économiques porteurs et innovants qui requièrent une adaptation de l'offre de formation (toutes industries dont extractives, énergie, eau et assainissement, transformation des matières premières, maintenance transports et développement urbain, ...), dont les acteurs présentent une bonne solvabilité.

Les interventions pourront correspondre à des projets instruits collectivement par les différentes divisions techniques de l'AFD et le cas échéant cofinancés avec PROPARCO.

Cette extension s'appuiera sur un effort d'analyse des besoins des pays et des acteurs économiques, de capitalisation transversale de l'offre de services au sein de l'AFD et de mobilisation des intervenants extérieurs, notamment français.

Les concours pourront correspondre aux deux configurations suivantes.

⇒ **Financement des programmes sectoriels de formation des Etats et des organismes parapublics** visant à promouvoir, en partenariat avec les représentants du secteur privé, la réforme et le déploiement de l'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle, y compris au niveau supérieur (avec l'aval du MAEE sur ce dernier point). Les interventions tiendront compte des leçons des opérations antérieures. Elles privilégieront (i) les pays et secteurs où les acteurs sont solides et motivés par les réformes préconisées, (ii) une intervention d'envergure sectorielle, si possible dans le cadre d'une intervention conjointe et harmonisée avec d'autres partenaires, prévoyant la division du travail entre partenaires et (iii) l'appui au développement de la coopération directe entre structures homologues (administrations, collectivités et branches professionnelles, centres de formation) nord-sud et sud-sud.

Ces concours seront essentiellement financés en prêts souverains ou sur C2D, éventuellement complétés par des délégations de fonds des autres partenaires (facilités de l'Union Européenne).

⇒ **Financement des projets de formation des opérateurs économiques⁷³, des banques⁷⁴ ou des opérateurs de formation.** L'AFD financera ces projets lorsqu'ils contribueront au déploiement de l'offre globale de formation dans le pays en cohérence avec la politique nationale et qu'ils nécessiteront un renforcement de capacité des opérateurs. Les opérations seront le cas échéant co-instruites et co-financées avec PROPARCO.

Ces concours feront l'objet de prêts non souverains et de garanties auprès des contreparties les mieux à même d'emprunter. Les conditions de prêts et les sécurités devront tenir compte des spécificités de l'activité.

3.2.3 Axe 3 - Faciliter l'adaptation des dispositifs de formation aux enjeux climatiques

Cette dimension n'est pas explicitement évoquée par la stratégie de coopération éducative française. Mais prenant la mesure des enjeux climatiques et de l'urgence de mesures correctives, l'AFD a ces dernières années considérablement renforcé ses interventions ciblant les biens publics mondiaux ou

⁷³ Notamment dans le cadre de leurs programmes de compensation (off set).

⁷⁴ Prêts aux étudiants, prêts aux travailleurs en formation continue et prêts aux établissements d'enseignement privés.

globaux (BPG) et spécialement les économies d'énergie, la préservation de la biodiversité ou la gestion durable des forêts. La définition prochaine de plans d'adaptation au changement climatique inclura nécessairement des efforts d'adaptation des dispositifs d'éducation et de formation des pays en développement.

De ce fait l'AFD propose de développer également ses interventions comme suit.

⇒ **S'associer à la mise au point des plans d'adaptation au changement climatique et à la définition des interventions qu'ils pourraient requérir dans le secteur de l'éducation et de la formation.** Il s'agira de participer aux réflexions sur la conception des plans d'adaptation et d'en analyser les implications dans les domaines de l'éducation de la formation et de la production des savoirs, afin de déterminer les besoins d'appuis auxquels l'AFD pourrait répondre.

⇒ **Promouvoir l'adaptation aux enjeux climatiques des dispositifs transversaux d'éducation, de formation et de recherche.** L'AFD développera le dialogue et les conseils aux pays afin de favoriser la prise en compte des questions environnementales (adaptation des curricula et de la formation des enseignants, promotion des filières d'enseignements scientifiques, promotions des filières de formation spécialisées -métiers verts, promotion des constructions scolaires à impact carbone réduit⁷⁵). Ces interventions pourront prendre la forme de projets spécifiques aux différents niveaux des systèmes éducatifs et de formation.

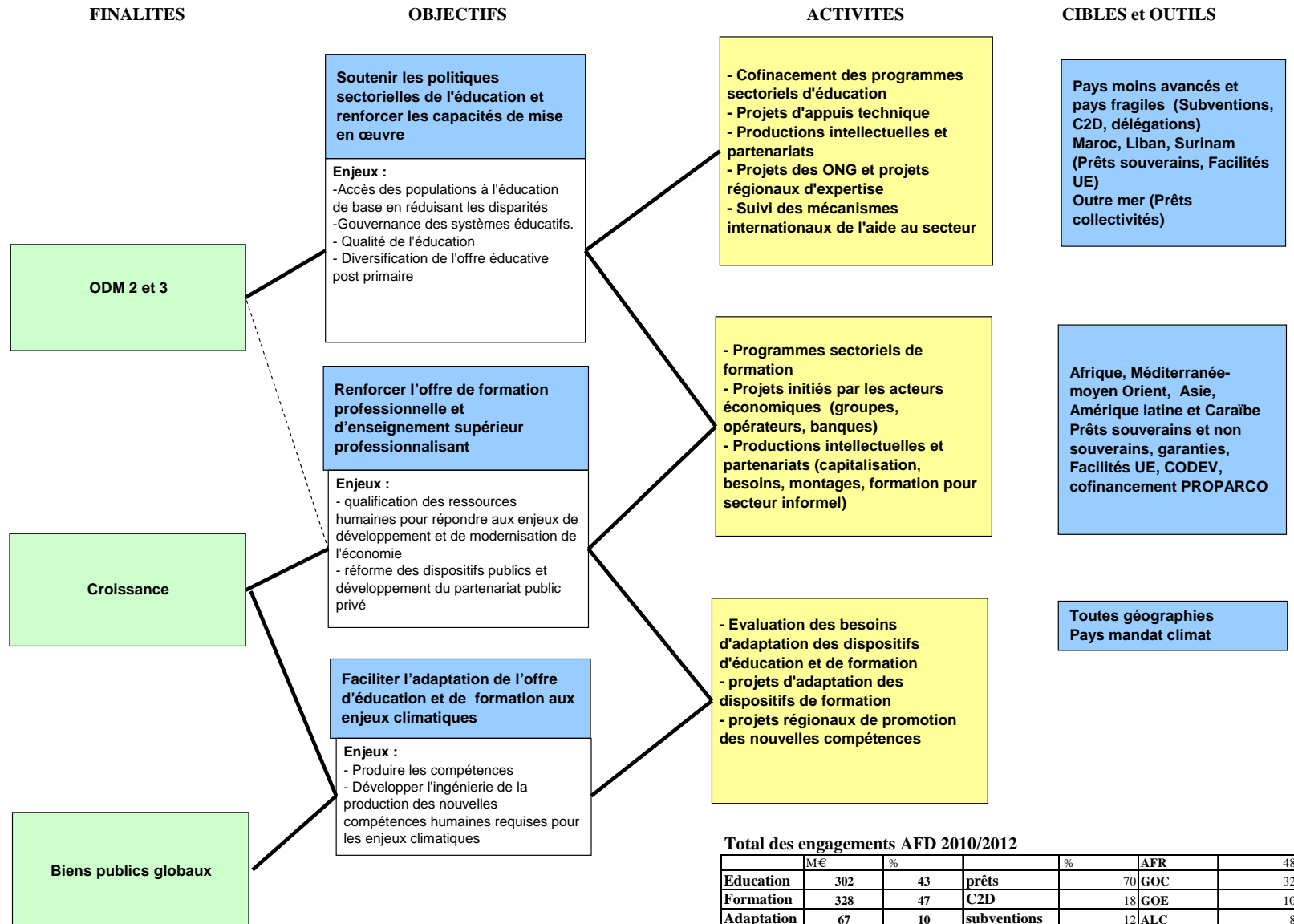
⇒ **Contribuer à la mise au point des volets recherche et formation des projets sectoriels d'adaptation au changement climatique.** Il s'agira de participer à l'instruction des besoins de formation induits dans les différents secteurs de l'économie par les évolutions de modèles de production et de technologies que l'adaptation au changement climatique rend nécessaire. Ces interventions pourront correspondre à des projets instruits collectivement par les différentes divisions techniques de l'AFD et notamment à des projets régionaux de recherche-formation visant la mise au point de solutions techniques et d'outils pour la gestion des risques environnementaux.

⁷⁵ Les investigations réalisées en 2009 pour le compte de l'AFD montrent sur le sujet particulier des constructions d'écoles primaires la possibilité d'alternatives techniques moins émissives, mais les gains sont toutefois limités (remplacement du parpaing ciment par de la terre stabilisée) pour des coûts et une durabilité moins satisfaisants.

⁷⁷ Les conditions à cet effet sont une intervention ancienne et significative de l'AFD dans le secteur, une impossibilité d'intervention pour la Banque Mondiale (opérateur du fonds catalytique), l'acceptation par le délégataire des modalités fiduciaires et des rémunérations de l'AFD et une capacité de suivi suffisante au niveau de l'agence. A priori les conditions seraient potentiellement réunies pour le Burkina, le Congo, le Togo et le Cameroun. Il n'est pas certain qu'un nouveau concours nous soit délégué par le DFID au Niger compte tenu du refus de la France d'accorder la réciprocité au DFID au Rwanda.

3.3 Schéma logique

Cadre logique du cadre d'intervention sectoriel éducation formation 2010/2012



3.4 Activités opérationnelles

3.4.1. Afrique au sud du Sahara

Le Cadre d'intervention régional de l'AFD pour l'Afrique subsaharienne (novembre 2007) retient trois thématiques :

- le renforcement des capacités, incluant l'éducation, la formation professionnelle, la santé ainsi que l'appui institutionnel ;
- le soutien à la croissance dans différents secteurs d'activité économique, en particulier en appui aux infrastructures, au secteur privé et au secteur financier ;
- le soutien au renforcement des capacités d'accueil des milieux urbains.

L'Afrique est la région du monde qui concentre le plus grand nombre de pays en déficit d'éducation de base et la moitié des enfants non encore scolarisés au primaire. La croissance démographique très forte requiert un effort de scolarisation soutenu, alors que les taux d'achèvement du cycle primaire n'atteignent pas encore 60%, pour des niveaux d'apprentissage qui sont parmi les plus bas. L'offre d'enseignement et de formation au delà du primaire est dépassée par la demande sociale et répond mal aux besoins d'une économie dominée par le secteur informel. La capacité technique et financière des Etats à mener les réformes est une contrainte forte.

Les capacités d'intervention de l'AFD sur la zone peuvent être caractérisées comme suit :

- L'AFD peut s'appuyer en Afrique subsaharienne francophone sur une coopération éducative ancienne et sur sa participation depuis près de 10 ans au financement et au suivi des programmes sectoriels de ces pays.
- L'AFD n'a pratiquement pas de référence dans les pays anglophones et lusophones pour lesquels elle ne dispose pas (sauf pour le Ghana) de ressources en subvention et dans lesquels d'autres coopérations sont techniquement mieux implantées. Néanmoins ces pays peuvent être intéressés par l'expertise du pôle de Dakar en matière d'analyse sectorielle et par des échanges avec les pays francophones sur des sujets communs, notamment de développement de l'offre post primaire.
- Pour soutenir l'éducation et la formation en Afrique au sud du Sahara, l'AFD dispose sur la période 2010/2012 et pour la vingtaine de pays actuellement soutenus, des ressources suivantes :
 - ressources C2D : 8 pays pourraient être concernés (Mauritanie, Rwanda, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée et les deux Congo),
 - subventions : 10 autres pays bénéficient actuellement de subventions (Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Djibouti, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo).
 - Prêts : un certain nombre de pays seront en 2010 éligibles aux PTCC (Sénégal, Mali) et aux prêts souverains (PS1 : Ghana, Ethiopie, Cameroun, Mozambique, Ouganda ; PS2 : Angola, Kenya, Nigeria ; PS3 : Gabon), mais sans qu'il soit certain qu'ils souhaitent emprunter aux conditions de ces ressources pour des programmes d'éducation. Les possibilités de bonification sont contraintes, ce qui peut handicaper la négociation d'éventuels prêts dédiés à la formation.

Le cadrage des interventions sur la période 2010/2012 pourrait être le suivant.

⇒ **Projets thématiques régionaux d'appui technique**

Sous réserve des résultats des productions intellectuelles en cours, et des subventions disponibles les projets régionaux correspondront aux thématiques suivantes :

- Appui à la révision des analyses sectorielles et des politiques d'amélioration de la qualité (renforcement des programmes et diversification de l'expertise du Pôle de Dakar et du Programme d'appui aux systèmes éducatifs PASEC),
- Appui à la mise en œuvre des politiques d'utilisation des langues nationales,
- Appui à la formation des maîtres à distance,
- Appui mise en œuvre des réformes et à la gestion du changement,
- Appui à la mise au point de dispositifs de formation-insertion post-primaire.

⇒ **Cofinancement des programmes sectoriels éducation de base, et/ou projets d'appui technique**

Sur C2D ou prêt souverain, ou en cas déléation des fonds d'un autre partenaire ou du fonds catalytique⁷⁷, le cofinancement des programmes sectoriels sera significatif et le cas échéant il sera complété par un projet d'appui technique.

Sur subvention, le cofinancement des programmes sectoriels ne sera envisagé que pour les pays les plus avancés dans l'approche sectorielle (Burkina, Mali, Madagascar, ...). Pour les Pays fragiles et moins avancés dans l'approche sectorielle, l'intervention sera limitée à un projet d'appui technique

Les points d'application des projets d'appui technique correspondront à l'une au moins des thématiques ciblées par l'AFD, parmi lesquels la formation professionnelle « de base », à définir en concertation avec les pays et les autres partenaires.

Compte tenu des ressources en subventions envisagées sur la période (60 à 70 M€ en 3 ans), et du niveau d'exécution des concours actuels, 10 pays (avec Haïti) pourraient être concernés Si l'AFD veut être en mesure de financer de nouveaux projets thématiques régionaux ou les programmes régionaux d'expertise en cours à hauteur de 20 M€, il restera sur la période 50 M€ à répartir entre 10 pays, soit un concours moyen d'environ 5 M€ par pays, à partager entre une contribution au fond commun du programme sectoriel et/ou un éventuel projet spécifique.

⇒ **Programmes sectoriels de formation professionnelle**

Ces concours concerneraient les pays éligibles aux C2D et sinon aux prêts souverains ; on fait le pari ici que les prospections réalisées ou en cours sur l'Afrique du sud, Madagascar, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et les autres pays d'Afrique australe déboucheront sur de tels concours. Ils concerneraient la mise en place de centres de formation professionnelle sur la base d'une démarche de partenariat entre les services publics et les entreprises, sur le modèle développé au Maghreb.

⇒ **Projets de formation initiés par les entreprises ou les opérateurs de formation**

Compte tenu des prospections évoquées précédemment, ces concours non souverains concerneront les centres de formation et les établissements d'enseignements montés par les groupes privés et contribuant à l'amélioration de l'offre de formation locale (modèle AREVA au Niger, SNIM en Mauritanie). Ils concerneront également les centres de formation montés par les opérateurs de formation privés, s'inscrivant dans la politique publique d'extension de l'offre publique et privée de formation (extension de 2IE en RCI, ICAM⁷⁸, Université catholique du Togo, Universités de la fondation Aga Khan au Nigeria et en Tanzanie).

⁷⁸ La difficulté croissante de l'enseignement public ces dernières années à fournir aux entreprises des techniciens et des cadres qualifiés dans les disciplines techniques et de gestion ont été partiellement compensées en Afrique par des initiatives des fondations, des établissements d'enseignements confessionnels, des entreprises ou de projets de coopération. Ces intervenants contribuent au développement de l'offre de formation professionnelle et d'enseignement supérieur en Afrique, souvent de manière efficace et rencontrent de ce fait

⇒ Lignes de crédit bancaires dédiées au financement des bourses ou des établissements d'enseignement privés.

Ces concours non souverains accompagnés de garanties ARIZ pourront s'inspirer des concours antérieurs mis en place au Mali (ligne de crédit allouée à la BNDA en vue d'appuyer les établissements d'enseignement privés en cohérence avec la politique éducative malienne) et en Afrique du Sud (EDULOAN - prêt aux étudiants salariés). Ces projets feront l'objet d'un suivi attentif avec SFP afin d'évaluer les résultats obtenus et d'apprécier la possibilité de répliquer dans les nouvelles géographies prospectées.

⇒ Projets d'adaptation aux changements climatiques

A ce stade, ils pourraient Maurice où l'AFD accompagne déjà le plan national d'adaptation au changement climatique et la co-instruction d'un programme régional de formation sur la gestion durable des forêts d'Afrique centrale, en collaboration avec la division technique de l'AFD en charge de l'environnement.

3.4.2. Méditerranée Moyen Orient

Le Cadre d'intervention régional Méditerranée et Moyen-Orient de l'AFD (mai 2009) définit trois finalités :

- renforcer la croissance et la convergence des économies avec celles du nord,
- promouvoir un développement durable qui préserve la mer Méditerranée,
- favoriser la cohésion sociale et réduire les facteurs de tension.

L'éducation et la formation peuvent concourir à ces finalités. Les pays⁷⁹ ont en commun une croissance soutenue depuis trois décennies, accompagnée d'une explosion démographique dont il faudra gérer les effets à long terme⁸⁰. Les pays sont fortement exposés aux effets du réchauffement climatique sur les ressources en eau. Certains pays doivent encore consolider l'éducation de base, mais tous sont confrontés à un besoin de diversification et de mise à niveau de l'offre de formation, dans un contexte de fort sous-emploi qui frappe les populations urbaines, les jeunes et les jeunes diplômés (30 à 40 % de chômage des jeunes selon les pays).

La mise à niveau de l'offre de formation professionnelle et d'enseignement supérieur constitue une priorité affirmée des Etats⁸¹ et vise notamment l'articulation avec le marché du travail régional et européen. Les préoccupations environnementales vont demander une adaptation rapide des compétences.

Dans le domaine de l'éducation, l'AFD peut s'appuyer sur soutien au programme sectoriel marocain et aux interventions antérieures de la coopération éducative française, notamment dans les pays utilisant le français. Dans le domaine de la formation l'AFD peut s'appuyer sur plus de dix ans de collaboration réussie avec la Tunisie puis le Maroc pour la mise en place de centres sectoriels de formation professionnelle, et sur l'exploration régionale de l'enseignement supérieur, mais aussi sur l'intervention des grands groupes français et de la coopération décentralisée. Si les outils financiers et l'offre technique de l'AFD sont moins diversifiés que ceux des grands bailleurs de fonds, nous avons

un succès certain auprès des familles qui ne peuvent pas envoyer leurs enfants à l'étranger. Les politiques sectorielles de l'enseignement supérieur des pays concernés prévoient généralement de développer cette offre privée, en complément d'une offre universitaire publique à réformer. L'AFD peut contribuer à l'extension et à l'amélioration de cette offre privée lorsqu'elle s'inscrit en cohérence avec la politique publique, en utilisant à cet effet son offre de prêts et de garanties.

⁷⁹ Les pays concernés par les interventions de l'AFD sont les suivants : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Yémen, Jordanie, territoires palestiniens, Liban, Syrie et Turquie.

⁸⁰ Un tiers de la population a moins de 15 ans et deux tiers moins de 30 ans. La croissance démographique rend nécessaire dans les vingt prochaines années la création de près de 100 millions d'emplois (selon les estimations de la Banque mondiale).

⁸¹ C'est aussi l'un des objectifs de l'Union pour la Méditerranée avec l'appui de la France.

la possibilité de mobiliser les facilités d'investissement pour le voisinage de l'Union européenne⁸² et de nous impliquer dans les programmes de recherche et d'échange dans le cadre de l'UPM et du CIM.

⇒ Programmes sectoriels éducation

L'AFD apportera un appui aux pays qui doivent encore consolider leurs systèmes éducatifs et qui utilisent le français. Ces interventions prendront la forme de prêts souverains et permettront donc des contributions significatives aux programmes d'investissements, conjugués avec les concours des autres partenaires du secteur. L'AFD proposera de spécialiser ses appuis notamment sur la formation des enseignants. Le plan d'affaire prévoit deux interventions en ce sens, d'une part, la poursuite de nos appuis actuels au programme sectoriel de l'éducation du Maroc, puis d'autre part, le financement partiel du programme sectoriel de l'éducation du Liban, également en cofinancement avec la Banque Mondiale.

⇒ Programmes sectoriels formation

L'AFD développera ses appuis aux programmes publics visant la réforme et la diversification des dispositifs de formation professionnelle et d'enseignement supérieur professionnalisant. Les pays prioritaires seront la Tunisie et le Maroc où des perspectives d'intervention nouvelles sont déjà discutées, en tirant les leçons des projets en cours, s'agissant en particulier de la gouvernance général des systèmes de formation. Seront visés les secteurs de l'économie que l'AFD et les entreprises françaises ont davantage investi. Les programmes associeront si possibles d'autres partenaires français (pour une offre groupée de services : CEFEB, DGTPE, DGM, branches professionnelles, opérateurs de formation et universités) et les autres bailleurs de fonds.

Les interventions concernant l'enseignement supérieur professionnalisant permettront notamment et à sa demande de compléter les appuis développés par le MAEE. Nous instruirons ainsi en liaison avec le MAEE et la DGTPE le projet de création de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bizerte en Tunisie (prêt souverain). Il s'agira également toujours en Tunisie d'explorer avec l'Agence Universitaire de la Francophonie et les autorités tunisiennes le projet de création d'un institut francophone de l'Ingénierie de la connaissance. D'autres établissements pourraient être concernés (Esprit, Tunisie Dauphine, Sésame/CNAM).

Les possibilités de projets similaires seront ensuite explorées sur d'autres pays de la région en accord avec le département géographique et en concertation avec les autres bailleurs de fonds, notamment sur les questions d'adaptation au changement climatique (Egypte Héliopolis, puis Syrie).

Les interventions correspondront à des prêts souverains, en vérifiant systématiquement la possibilité de mobiliser les facilités d'investissement pour le voisinage de l'Union Européenne.

⇒ Projets de co-développement

Pour le compte du MIINDS, l'AFD mettra en place de nouvelles subventions au co-développement (un concours est en fin d'instruction pour la Tunisie).

Les relations seront développées en interne et avec les institutions⁸³ travaillant sur les stratégies susceptibles de résorber l'important problème de sous emploi des jeunes en vue d'identifier à cet effet les ajustements utiles des programmes sectoriels de formation et d'éducation.

⇒ Projets de formation initiés par les entreprises ou les opérateurs de formation

L'AFD élargira son soutien aux projets de formation initiés par les groupes privés, les opérateurs de formation et les banques quand ils s'inscrivent en cohérence avec la politique publique de formation. L'AFD mettra à profit sa bonne connaissance du Maroc et de la Tunisie pour explorer les besoins de formation professionnelle des groupes privés susceptibles de solliciter des prêts non souverains. Elle répondra également aux requêtes des opérateurs privés visant l'extension et la diversification des

⁸² Et des fondations, par exemple, SILATEC fondation du Qatar pour l'emploi des jeunes.

⁸³ International Youth fundation, programme emploi des jeunes du CIM, Silatec.

filières d'enseignement supérieur professionnalisant. Enfin l'AFD poursuivra l'instruction de lignes de crédit bancaires dédiées aux prêts étudiants (sur le modèle de Byblos au Liban).

Cette prospection sera élargie ensuite géographiquement en s'appuyant sur les résultats de la récente étude de l'AFD sur le financement de l'enseignement supérieur dans la région MENA⁸⁴, sur une cartographie régionale des besoins de formation (chantier UPM) et sur un travail de capitalisation concernant les stratégies de professionnalisation des filières universitaires en sciences humaines sociales (SHS) lettres et langues.

⇒ Projets d'adaptation aux changements climatiques

Ils seront définis en relation avec les différentes divisions de l'AFD et sur la base de l'exploration des besoins relatifs aux métiers verts dans la région. A ce stade, un programme régional de recherche sur les méthodes de filtration des eaux a été identifié avec la Division de l'AFD en charge du secteur de l'eau et de l'assainissement.

3.4.3. Asie

Depuis 2006, l'AFD dispose d'un mandat pour intervenir en Chine, en Inde, en Indonésie, au Pakistan et en Thaïlande dans le cadre de projets « contribuant à une meilleure gestion des biens publics mondiaux » Il est élargi par le CICID de juin 2009 au « soutien à la croissance verte et solidaire » (interventions sans coût Etat) et à sept nouveaux pays (Bangladesh, Malaisie, Philippines, Sri Lanka, Kazakhstan, Ouzbékistan et Mongolie).

Le CIR Asie définit deux finalités : la préservation des biens publics globaux (climat, biodiversité, paix et stabilité) et la promotion/consolidation des partenariats franco asiatiques. Tenant compte du caractère hétérogène de la région, ce dernier se décline en plusieurs objectifs opérationnels conciliant pour les grands émergents une approche essentiellement liée aux enjeux climatiques et pour les pays intermédiaires, voire fragiles, une approche visant à les accompagner dans leurs stratégies de développement et d'intégration économiques régionales. Dans ce cadre et comme le souligne le relevé de conclusion du Comité de programmation stratégique sur le CIR, les transferts de technologies et la formation professionnelle font partie des modalités d'intervention de l'AFD de manière transversale ou de manière spécifique, et peuvent contribuer à l'identité, ainsi qu'à la visibilité de l'AFD dans la région.

Bénéficiant d'une éducation de base de qualité, les pays d'Asie les plus avancés ont avant tout besoin d'adapter leurs dispositifs de formation et de recherche pour adapter les modes de production aux normes internationales et promouvoir un développement plus sobre en carbone, préserver la biodiversité et s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique. L'expertise française de haut niveau peut les intéresser notamment dans le cadre de pôle d'excellence, liant recherche et enseignement supérieur. Pour les pays moins avancés, la formation reste importante pour rattraper les écarts de développement, mais l'accès aux services publics d'éducation reste un enjeu pour réduire les inégalités sociales et les sources de tension. Ces pays sont également un terrain d'investissement pour les groupes industriels européens dans un ensemble régional dynamique.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, l'expérience de l'AFD en Asie se limite essentiellement à un projet sectoriel de formation professionnelle avec la république du Vietnam dont une seconde tranche est envisagée, et à un projet en instruction au Cambodge avec le syndicat des industries textiles, sachant que deux projets en éducation et un programme concerté sont mis en œuvre par des ONG (Afghanistan et Sri Lanka). Les interventions de l'AFD promeuvent ici aussi l'implication du secteur privé au côté des acteurs publics et l'autonomie des centres de formation. Elle contribue ainsi à la réforme des systèmes de formation. Ces interventions font l'objet de

⁸⁴ Mezouaghi M., T. Melonio (2010), Financement de l'Enseignement Supérieur en Méditerranée : cas du Liban, de l'Égypte et de la Tunisie, Notes et Documents, AFD.

cofinancements avec d'autres bailleurs de fonds (BASD) ou d'une coordination étroite avec les autres acteurs du secteur (GTZ, JICA, BIT, UE). Les pays bénéficient dans la région d'appuis massifs de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement, et d'aides bilatérales à des conditions que l'AFD ne peut offrir (intervention sur prêts souverain et non souverains non concessionnels, avec financement de l'expertise en accompagnement sur ressources propres). Une facilité régionale de l'Union européenne est annoncée.

⇒ **Concernant l'éducation de base dans les pays les moins avancés (Kirghizstan, Tadjikistan), l'AFD ne prévoirait pas d'intervention**, hormis les projets d'ONG et le suivi au travers des instances de l'initiative Fast Track des concours du Fonds catalytique accordés à ces pays (la France est contributeur du fonds). L'AFD ne dispose pas de subventions pour intervenir.

⇒ **Concernant la formation professionnelle et l'enseignement supérieur professionnalisant, l'AFD explorera la possibilité de nouvelles interventions en appuis aux programmes sectoriels des Etats et aux projets des acteurs parapublics, bancaires et privés** (prêts non souverains). Il s'agira à cet effet de privilégier les secteurs d'intervention prioritaires de l'AFD dans ces pays, notamment ceux liés à la problématique climat, et les projets favorisant le partenariat technique des entreprises et des universités françaises. L'AFD suivra attentivement les projets d'ONG et organisera une capitalisation des expériences pilotes sur les projets de formation-insertion.

Les pays cibles seraient en priorité le Vietnam et le Cambodge où des dossiers sont déjà identifiés : centres de formation professionnelle des organisations des entreprises du textile, puis du tourisme au Cambodge (PN), nouveaux centres de formation professionnels au Vietnam en partenariat public privé (PS). Des prospections sont proposées sur la Thaïlande l'Indonésie et Kazakhstan, ainsi que le renforcement des échanges avec les principaux bailleurs de fonds intervenant en matière de formation professionnelle en Asie, spécialement l'Asian Development Bank et la GTZ.

L'extension du portefeuille s'appuiera sur une exploration des besoins de formations, notamment dans les métiers verts (production intellectuelle 2010), et sur une veille des contrats commerciaux publics remportés par des groupes français (dans les secteurs de l'énergie, du transport et de l'aéronautique en particulier), qui pourraient éventuellement se traduire par la mise en œuvre de programmes de compensation en matière de formation et/ou d'enseignement supérieur dans une logique de partenariat public/privé.

⇒ **Projets d'adaptation aux changements climatiques**

Des possibilités ont été identifiées concernant l'Institut Indien de Technologie du Rajasthan à Jaipur sur les filières efficacité énergétique en collaboration avec les grandes écoles françaises⁸⁵ ; l'Université des Sciences et Technologies d'Hanoï-Hoa Lac, visant également les métiers verts, sous réserve que le MAEE souhaite que l'AFD complète ses appuis aux dites universités ; et les besoins de formation de la filière bois en Indonésie, à explorer avec ENE.

3.4.4. Amérique latine et Caraïbe

De même qu'en Asie, l'AFD dispose depuis 2006 d'un mandat pour intervenir au Brésil dans le cadre des biens publics mondiaux, mandat élargi par le CICID de juin 2009 au « soutien à la croissance verte et solidaire », et à deux nouveaux pays Mexique, Colombie (interventions sans coût Etat). L'AFD intervient également dans la Caraïbe. L'AFD n'a pas encore établi de cadre d'intervention régional pour cette partie du monde.

⁸⁵ Et à la demande de l'ambassade pour le financement des bourses des étudiants venant compléter leurs études en France (garanties banques locales).

Dans cette région du monde, l'accès à l'éducation de base n'est plus l'enjeu principal, hormis pour quelques pays dont Haïti et ponctuellement pour certains groupes sociaux⁸⁶. Les enjeux éducatifs se situent majoritairement au niveau de la qualité de l'enseignement moyen⁸⁷ et de l'accès équitable au supérieur. L'offre de formation et d'enseignement supérieur doit s'adapter davantage aux besoins de l'économie (les niveaux de productivité restent en deçà des meilleurs niveaux internationaux), ceci dans un environnement naturel qui devrait être spécialement affecté par le réchauffement climatique. Les collectivités, des organismes parapublics peuvent être des acteurs importants de la formation, de même que les groupes internationaux dans le cadre de leurs investissements locaux.

L'AFD a jusqu'alors soutenu des projets d'éducation ou de formation en Haïti (pour deux concours à l'éducation de base - Etat et ONG), en République Dominicaine et au Brésil (pour des concours aux établissements privés d'enseignement supérieur et de formation professionnelle - PROPARCO et AFD). L'AFD soutient également des projets d'ONG en matière de formation professionnelle et d'insertion (cf. ESSOR Brésil/Mozambique). Le secteur bénéficie dans la région de financements importants des principaux bailleurs multilatéraux dont la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Corporacion Andina de Fomento, ceci à des conditions plus favorables que l'AFD (qui ne dispose pas de concessionnalité, hormis pour le Brésil dans le cadre du mandat Climat). Les conditions des banques locales peuvent néanmoins être moins intéressantes que celles de l'AFD et la nouvelle Facilité de l'Union européenne pour l'Amérique latine s'applique à la formation, y compris sous forme de bonifications des prêts.

⇒ **Concernant l'éducation de base, l'AFD pourra gérer d'éventuelles nouvelles subventions à Haïti et pourra intervenir au Surinam (prêts souverains).** Concernant Haïti, le séisme de janvier 2010, semble devoir orienter les priorités sur d'autres domaines que l'éducation de base. Le concours existant⁸⁸ sera adapté au contexte. Le Surinam pourrait également solliciter un prêt à l'horizon 2011 pour la mise à niveau de son dispositif de l'éducation de base dans la région frontalière de la Guyane française et ce dans le cadre d'une coopération régionale avec les collectivités guyanaises.

⇒ **L'AFD contribuera plus significativement aux adaptations des systèmes publics et privés de formation professionnelle et d'enseignement supérieur,** lorsqu'elles faciliteront la promotion d'une croissance verte et solidaire et les coopérations avec les entreprises et les universités françaises. L'AFD poursuivra à cet effet l'instruction d'un concours (PN) à l'organisme national de formation professionnelle de Saint Domingue (INFOTEP) pour la diversification de ses prestations en direction du tourisme et des économies d'énergie dans ce secteur. L'AFD contribuera également à l'instruction de nouvelles lignes de crédit dédiées aux prêts étudiants pour l'université catholique de Saint Domingue (PN). Tenant compte des responsabilités des collectivités locales dans le financement de l'éducation dans un grand nombre de pays latino-américains, l'AFD sera attentive aux demandes d'appui financier de ces structures décentralisées.

L'AFD développera ses relations avec les agences d'aide sur la région et la coopération espagnole (invitation mai 2010) et avec les grands groupes français (recensement des secteurs d'intervention sur la région et analyse des besoins de formation). Dans une seconde étape, seront explorées les possibilités de nouvelles opérations sur Haïti (sociétés d'eau), la Colombie et le Mexique, dans le

⁸⁶ La région compte 5 % d'enfants d'âge scolaire qui ne sont pas scolarisés. La parité de genre est pratiquement atteinte. Par contre un certain nombre d'Etats présentent encore des taux d'abandon importants : 31 à 39 % (Saint-Domingue, Salvador, Guatemala, Surinam) et 56 % pour le Nicaragua. Sur 25 pays 9 ont atteint ou sont proches d'atteindre les quatre principaux objectifs de l'éducation pour tous et 16 sont en position intermédiaire.

⁸⁷ Le taux de scolarisation brut au secondaire est d'environ 80% pour la région. La qualité des apprentissages n'est pas satisfaisante. Il existe une forte segmentation entre des établissements privés de bonne qualité réservée aux plus aisés et un enseignement public de moins bonne qualité seul accessible aux populations les plus pauvres. La formation a un impact social marqué : en moyenne, le taux de chômage des diplômés du supérieur est 3 fois inférieur à ceux du secondaire.

⁸⁸ Un appui au relèvement du système éducatif haïtien partiellement francophone a été demandé à la France par les autorités haïtiennes avec insistance.

cadre du plan d'adaptation au changement climatique et des interventions de l'AFD dans le domaine de l'énergie et de l'aménagement urbain. Les possibilités de coopération triangulaire avec le Brésil et l'Afrique seront surveillées en relation avec nos prospections sur l'Afrique australe.

3.4.5. Collectivités d'Outre-mer

Le Cadre d'intervention régional (CIR) de mai 2009 met en avant trois finalités :

- l'autonomie économique et l'intégration régionale,
- l'adaptation aux changements climatiques et
- le renforcement de la cohésion sociale.

L'éducation, facteur de cohésion sociale, s'est avérée une attente forte des Etats Généraux de l'Outre Mer. La croissance démographique, localement compliquée de phénomènes migratoires, génère une demande scolaire importante (création d'écoles de collèges et de lycée) que les collectivités doivent satisfaire dans un contexte de soutien budgétaire qui devient plus difficile. Ces infrastructures ont été la justification de près de 80 M€ de concours de l'AFD aux collectivités ces dix dernières années.

Mais il s'agit également d'améliorer la réussite scolaire et de favoriser l'accès à la formation professionnelle pour les jeunes. C'est un moyen de résorber la crise sociale, et de favoriser l'intégration régionale et l'adaptation au changement climatique. La formation professionnelle fait partie des domaines de compétences transférés aux régions. Face à un emploi public dominant, les opérateurs de formation professionnelle ne répondent que partiellement aux besoins, notamment ceux du secteur privé. L'AFD peut être sollicitée par les acteurs locaux en référence à des problèmes de gestion du système éducatif et de la formation, mais dans un contexte où les collectivités disposent de compétences fortes pour développer des services publics plus performants.

L'expérience de l'AFD dans le secteur de l'éducation et de la formation correspond essentiellement aux concours octroyés aux collectivités pour les infrastructures scolaires (sans appuis techniques) et à trois missions de conseil technique (agence de la vie scolaire et Agence pour la formation professionnelle AFPA en Guyane, développement du post primaire à la Réunion).

Outre les concours de l'AFD aux collectivités, l'offre de financement pour le secteur correspond essentiellement aux subventions de l'Etat français et de l'Union européenne, qui sont en régression et aux interventions des banques et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les collectivités d'outre-mer devraient sur les trois ans à venir maintenir un effort important d'extension des infrastructures scolaires et des services annexes et solliciter des concours de l'AFD en ce sens (Mayotte, Nouvelle Calédonie, Guyane, Réunion).

L'AFD pourra, si la demande en est faite, renforcer son dialogue avec ces collectivités afin de mieux connaître leurs besoins et pour favoriser à l'occasion de nouveaux concours la recherche de solutions adaptées aux problématiques locales. Il pourrait s'agir par exemple des améliorations souhaitables des dispositifs de formation professionnelle (cf. appuis demandés en 2009 par la Guyane au sujet de l'AFPA).

Catégories de concours éducation et formation -CIS 2010/2012

Catégorie de concours	Régions, catégories de produits financiers, projet référence				
	AFR	GOC	GOE	ALC	GOD
EDUCATION					
Programme sectoriel (+/- projet appui technique)	C2D, PS, Délégations (Cameroun, Gabon,...) Subvention (Mali, Burkina, ...)	PS, Délégations (Maroc, Liban)			
Projet	Subvention (RCA, Niger,...)			Subvention (Haïti) PS (Surinam)	PCL (Nouvelle Calédonie)
Projet régional	Subvention (Pôle de Dakar)				
FORMATION					
Programme national	C2D, PS, Délégation (RCI ?Angola ?)	PS, Délégations (Maroc, Tunisie)	PS, Délégations (Vietnam)		
Projet des groupes privés ou des branches professionnelles	PN ou PS				
	(AREVA – Niger)	(Renault-Tunisie)	(Textile Cambodge)		
Projet des opérateurs de formation	PN ou PS, garanties				
	(2IE, Univ Catholique Togo)	(Université saint joseph -ENIB)		(INFOTEP-Saint Domingue)	
Lignes de crédit bancaires (prêts étudiants ou formation, prêts aux établissements d'enseignement)	PN, garanties				
	(BNDA-Mali)	(Byblos – Liban)		(Univ cathol Saint Domingue)	
ADAPTATION CLIMAT					
Programme national ou sectoriel	PS (Maurice)	PS Métiers verts- ?	PS IIT Rajasthan ?		
Programme régional	Subvention RC⁸⁹ Réseau recherche formation forêts	Subvention RC Réseau recherche filtration			

⁸⁹ RC : fonds assistance technique/renforcement de capacité

3.5 Productions intellectuelles et partenariats

Les productions intellectuelles constituent le fondement technique du cadre d'intervention financier. Les thématiques sont celles qui semblent prioritaires pour l'amélioration de l'offre d'éducation et de formation et sur lesquelles l'AFD entend spécialiser ses conseils et ses nouveaux concours.

Les productions intellectuelles correspondent à des études et échanges sélectionnés et mis en œuvre en collaboration avec les Départements géographiques, le Département technique opérationnel et les services en charge de la recherche, de la stratégie et des évaluations rétrospectives de l'AFD. Elles mobilisent des consultants financés sur ressources propres de l'AFD et elles s'appuient sur les partenariats développés avec les institutions françaises, régionales et internationales compétentes sur les sujets visés.

3.5.1. Thématique « pilotage et management des programmes sectoriels ».

Il s'agit d'améliorer les méthodes de diagnostics sectoriels pour une meilleure prise en compte des éléments relatifs à la qualité des enseignements, au post-primaire et aux capacités de mise en œuvre des acteurs. Il s'agit également de mettre à la disposition des pays des démarches méthodologiques et une expertise spécialisée pour accompagner l'identification des besoins de renforcement de capacité, ainsi que la programmation et la mise en œuvre des mesures de renforcement correspondantes.

A cet effet, l'AFD entend (i) organiser une capitalisation des évaluations ex post et propositions des partenaires relatives aux aides sectorielles à l'éducation et au renforcement de capacité, (ii) établir un recensement critique de l'expertise opérationnelle mobilisable pour l'accompagnement des processus de gestion du changement et (iii) étudier la faisabilité de la mise en place d'un réseau d'experts ou d'un programme régional d'expertise susceptible de capitaliser sur ce sujet et d'intervenir en appui des pays demandeurs. Cette production intellectuelle associera la cellule assistance technique renforcement de capacité et la division des évaluations rétrospectives de l'AFD, ainsi que le MAEE, les principaux partenaires de l'initiative Fast Track (DFID, Pays Bas, FTI) et l'UNESCO Breda (pôle de Dakar).

L'AFD organisera également une étude et des échanges sur les politiques publiques de contractualisation des établissements d'enseignement privés, afin de mettre en valeur les bonnes pratiques locales et étrangères (en s'appuyant sur l'expérience française) et d'offrir aux Etats et aux opérateurs des bases stratégiques utiles.

3.5.2. Thématique « qualité des enseignements ».

La thématique complexe de la qualité des enseignements sera abordée sous différents angles celui de la compréhension des facteurs de fonctionnement de l'école, celui des améliorations des dispositifs d'évaluation des apprentissages, celui de l'amélioration des curricula (langues locales, enseignements scientifiques) et celui de la formation et de la gestion des enseignants et des cadres.

A cet effet l'AFD prévoit le lancement ou la poursuite des chantiers suivants :

- **Recherche multidisciplinaire approfondie sur le fonctionnement et la qualité de l'école africaine.** Initié en 2009 ce programme de recherche associe des anthropologues, des sociologues, des pédagogues et des économistes, dans le but de questionner la pertinence des stratégies relatives aux maîtres et à la gestion de l'école et d'identifier des pistes d'améliorations éventuelles. Les principaux partenaires sont les services de la recherche de l'AFD, l'Ecole d'économie de Paris, l'Université de

Bourgogne, l'Institut de recherche sur le Développement, l'IEP de Bordeaux, l'université de Nantes et l'université de Toulouse membres du réseau OPEN, l'Université de Cambridge, l'Université de Louvain, l'université de Twente, l'Université de Mayence, le laboratoire d'anthropologie sociale du développement de Niamey et l'université de Ouagadougou ;

- **Echanges sur la mise à niveau des dispositifs d'évaluation des apprentissages en Afrique subsaharienne francophone** et la diversification des outils de gestion pédagogique permettant d'en exploiter les résultats ces échanges associeront le PASEC(CONFEMEN) et le pôle de Dakar (UNESCO Breda) ;

- **Mise au point d'éléments de stratégie pour l'utilisation des langues locales en Afrique**, pour accélérer les apprentissages fondamentaux de l'école primaire et réduire l'échec scolaire. L'étude sur les 7 pays africains lancée en 2009 sera finalisée et diffusée. Elle sera complétée par une étude sur l'utilisation pédagogique des sciences endogènes. Enfin sera conduite l'étude de faisabilité d'un programme régional de mobilisation d'expertise en appui aux pays demandeurs souhaitant développer le multilinguisme à l'école primaire. Les principaux partenaires sont l'AUF, l'OIF, le MAEE, les universités françaises, l'ADEA et l'UNESCO (UIL) ;

- **Mise au point d'éléments de stratégie pour la gestion des réformes des curricula selon l'approche par les compétences en Afrique**. Suite aux études et séminaires bilans de 2009, constatant les difficultés de ces réformes dans les contextes africains, il s'agira de remobiliser les experts pour mettre au point des conseils aux pays déjà engagés dans ces réformes pour en adapter la mise en œuvre. L'AFD s'associe sur ce chantier à la BAD, à l'OIF, au CIEP et au MAEE ;

- **Etude des possibilités d'utilisation des NTIC à grande échelle dans le cadre des programmes sectoriels de l'éducation en Afrique subsaharienne francophone**, afin d'améliorer la qualité des enseignements et la formation des enseignants. Initiée en 2009, cette étude sera complétée par l'étude de faisabilité d'un éventuel programme régional de formation à distance des enseignants et des cadres. Les principaux partenaires sont ou seront les services de la recherche de l'AFD, l'AUF, l'OIF, l'Agence mondiale pour la solidarité numérique, la délégation interministérielle pour le numérique et l'éducation, ... ;

- **Etude des conditions d'amélioration des enseignements scientifiques (y compris l'éducation environnementale et l'éducation sexuelle) dans le primaire et le secondaire en Afrique**. Cette étude débouchera éventuellement sur l'étude de faisabilité d'un projet type de promotion des enseignements scientifiques. Les principaux partenaires seront l'UNESCO, l'association la main à la Pâte, la division Santé de l'AFD, ... ;

3.5.3. Thématique « formation professionnelle et enseignement supérieur professionnalisant ».

L'AFD développera la connaissance des besoins et des acteurs. Il s'agira (i) de préciser les besoins d'adaptation des dispositifs de formation professionnelle dans les différentes régions d'intervention, (ii) de recenser les domaines d'action des grands groupes français et leurs besoins de formation dans les pays d'intervention, ainsi que leurs projets de formation dans le cadre de leurs opérations de compensation, et (iii) d'explorer le potentiel de coopération internationale des autres acteurs français, les institutions de formation, les universités et les collectivités régionales françaises, avec leurs homologues du sud.

L'AFD développera également son ingénierie des montages juridiques et financiers pour mieux traiter les spécificités des projets de formation (par exemple la rentabilité différée, le poids des dotations publiques annuelles dans les plans de financement, la déconnexion fréquente entre les promoteurs financiers et les établissements emprunteurs).

L'AFD capitalisera sur l'impact des projets de formation et des lignes de crédit spécialisées, et organisera de échanges en interne entre les divisions techniques et PROPARCO (i) pour la mise en commun transversale de l'expérience formation des uns et des autres dans les domaines de la formation et (ii) pour favoriser l'instruction conjointe les composantes formations des projets des secteurs productifs.

Des études et échanges seront également développés sur les chantiers suivants :

- **Etalonnage des paramètres de coûts des dispositifs de formation professionnelle en Afrique.** Suite à une première phase d'étude (2009) précisant le cadre méthodologique, il s'agira d'assurer l'étalonnage des coûts et la construction du modèle sous sectoriel de simulation intégré au diagnostic sectoriel de deux pays (Burkina Faso et RCI). Les principaux partenaires sont les services de la recherche de l'AFD, le MAEE, l'Université de Bourgogne, le pôle de Dakar, la Banque mondiale ;

- **Etude pour la définition de modèles reproductibles pour le développement des enseignements post primaire en Afrique.** Laisser faire les tendances actuelles conduirait à une impasse budgétaire et politique et à une dégradation continue de la qualité. Une étude a été conduite en partenariat avec la Banque mondiale en 2009 pour évaluer les différentes options envisageables et proposer des outils d'aide à la décision. Une étude complémentaire portera sur le défi de la scolarisation en milieu rural ;

- **Etude pour la mise au point de dispositifs de formation professionnalisante courte pour les sortants du primaire en Afrique.** L'AFD organisera un travail de capitalisation complémentaire à partir de plusieurs projets en cours (Bénin, RCI, Mauritanie, Mozambique, etc.) associant des entités publiques, des collectivités, des ONG et englobant l'analyse des dispositifs appliqués avec succès hors Afrique. Il s'agira également d'étudier la faisabilité d'un schéma d'intervention applicable en Afrique qui pourrait faire l'objet d'un projet pilote spécifique en accord avec l'un des pays intéressés. Les résultats pourront nourrir les stratégies sectorielles des pays. Les principaux partenaires seront l'ADEA, les pays, la GTZ, Lux Dev, des ONG (Aide et Action, Essor, CERAP, GRET, CFSI, IECD, Swisscontact, Save the Children) ;

- **Capitalisation sur les projets de formations et les lignes de crédits dédiées.** Sans attendre la fin des projets en cours, l'AFD mobilisera des consultants afin de mieux apprécier dans quelle mesure les hypothèses d'intervention a priori se réalisent sur le terrain, pour comparer les leçons de ces projets avec les projets analogues soutenus par d'autres partenaires et pour affiner les modes opératoires desdits concours. Les principaux partenaires seront le service des évaluations rétrospectives et les divisions techniques de l'AFD, les pays concernés, ... ;

- **Etude bilan sur la professionnalisation des filières universitaires en sciences humaines, sociales (SHS) lettres et langues (Afrique et Maghreb).** L'objectif est d'établir (i) un état des lieux de l'articulation formation/insertion de ces filières, (ii) un bilan des réformes et d'expériences de rénovation pour professionnaliser les formations, et (iii) des éléments de diagnostic afin de formuler des propositions opérationnelles. Les principaux partenaires seront Les services de la recherche de l'AFD, les agences AFD concernées, le MAEE, l'AUF et le CIEP.

3.5.4. Thématique « adaptation au changement climatique ».

- **Exploration des besoins de développement des filières de formation aux métiers verts.** Il s'agira d'une évaluation des besoins et conditions de développement des formations relatives aux métiers et compétences qui peuvent contribuer aux mesures d'adaptation aux changements climatiques et/ou de réduction des émissions de gaz à effets de serre. L'étude portera en priorité sur l'Asie du sud est et sur la région Méditerranée (en contribution au chantier de l'UPM sur la formation professionnelle). Les principaux partenaires seront les services de la recherche les divisions techniques et la cellule environnement de l'AFD, les bailleurs de fonds impliqués sur ce sujet (BIT par exemple);

- **Réflexion sur les plans d'adaptation au changement climatique.** Il s'agira de participer aux réflexions collectives de l'AFD sur cette thématique et sur ses déclinaisons en matière d'adaptation des systèmes d'éducation, de formation et de recherche.

4. PLAN D'AFFAIRE ET MOYENS HUMAINS

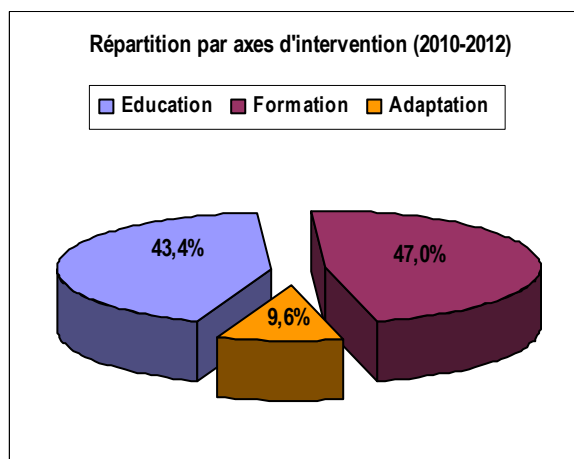
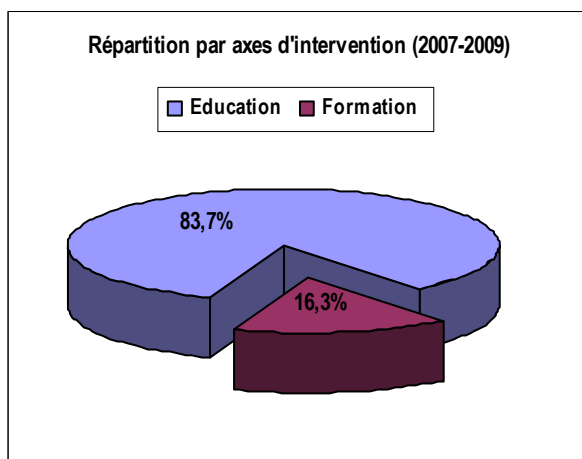
4.1 Plan d'affaire

Le plan d'affaire estimé sur 2010/2012 représente dans l'état actuel des identifications un montant sur trois ans de 698 M€ (contre 321 M€ sur 2007/2009).

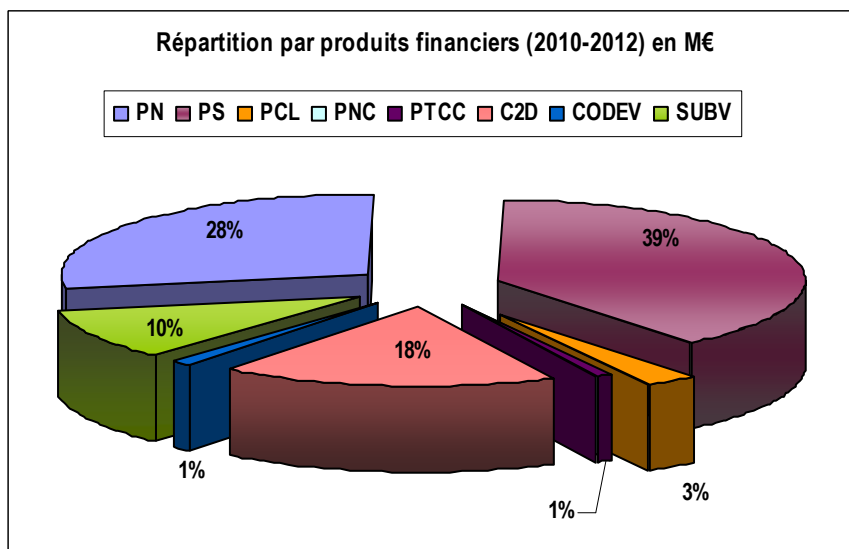
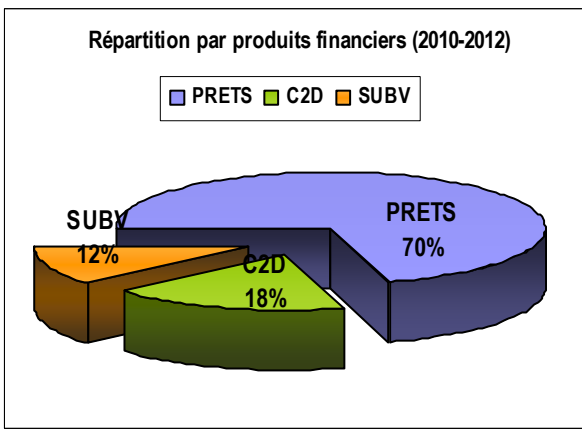
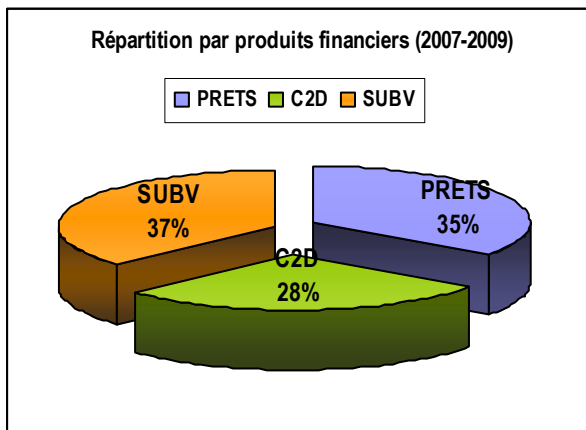
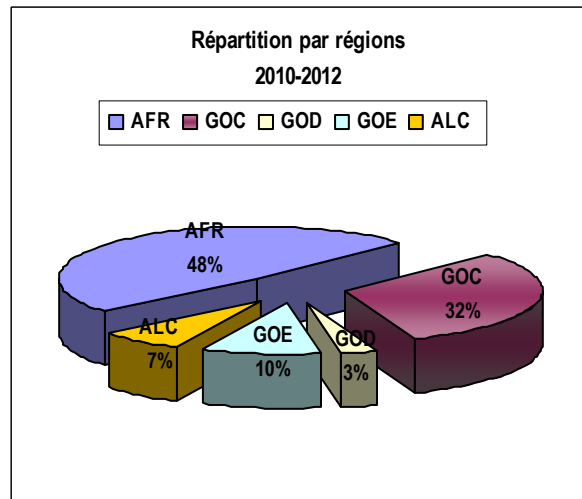
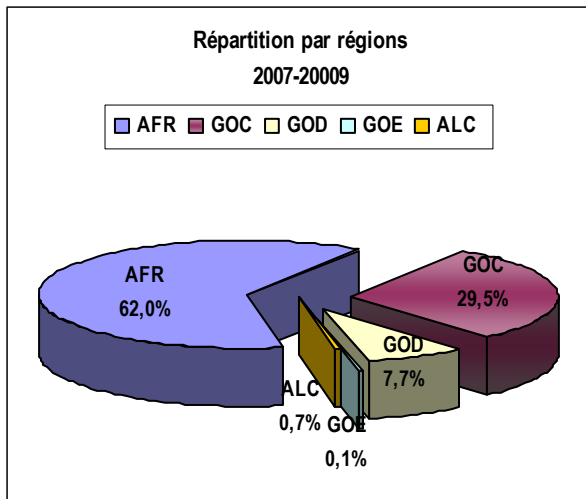
En comparaison du 2007/2009, le plan d'affaire 2010/2012 est marqué par :

- (i) le doublement de la proportion des prêts : 70 % contre 35 % sur 2007/2009,
- (ii) la prépondérance de la formation professionnelle : 47 % contre 16% sur la période précédente,
- (iii) la part de l'Afrique subsaharienne: 48 % des concours contre 62% pour 2007/2009. L'essentiel des subventions va à l'Afrique au sud du Sahara (66 M€ sur 73).

Ces perspectives d'affaires sont relativement fermes pour 2010 (tous projets identifiés sauf un). Ce n'est pas le cas pour 2011 et 2012 où seuls 19 projets sont identifiés sur 53. Le portefeuille en PN reste pour l'essentiel à construire. Nous manquons à ce jour de suffisamment de recul dans l'instruction de PN sur le secteur pour être certains du bon déroulement des instructions. Les missions d'affectation des C2D n'ont pas encore eu lieu et pourraient ne pas retenir pour le secteur les montants envisagés. Différents pays de la zone Afrique sont en situation de fragilité politique (Côte d'Ivoire, Niger, Guinée).



	AFR	GOC	GOD	GOE	ALC	Total	%	RAPPEL CIS 2007 2009 %
Education	191,70	80,00	20,00	5,00	6,50	303,20	43,42%	83,70%
Formation	141,00	128,80		43,50	15,00	328,30	47,01%	16,30%
Adaptation	8,00	12,00		20,00	26,80	66,80	9,57%	
TOTAL	340,70	220,80	20,00	68,50	48,30	698,30	100,00%	100,00%



4.2 Moyens humains

Les moyens humains de la division à fin 2009 se répartissaient entre :

- (i) un chef de division, un conseiller à 3/5^{ème} de temps focalisé sur les productions intellectuelles,
- (ii) 5 chefs de projets principalement en charge de projets de formation professionnelle dont un référent thématique formation professionnelle et un référent thématique enseignement supérieur professionnalisant, et
- (iii) 6 chefs de projet en charge des projets éducation de base dont un faisant fonction d'adjoint et un référent thématique

La division s'appuie sur deux assistantes (4/5^{ème} de temps et intérimaire) et une chargée de gestion.

Les normes par chef de projet seront les suivantes : au moins deux concours en octroi et deux concours en instruction par chef de projet par an, 4 à 6 projets en supervision, et au moins une production intellectuelle et un partenariat.

L'extension du portefeuille de projets de formation professionnelle nécessitera le recrutement d'un chef de projet supplémentaire. L'actuel référent thématique enseignement supérieur professionnalisant, nommé adjoint, devra continuer d'assurer l'instruction des projets dans le secteur en 2010. Enfin la prospection formation professionnelle dans certains pays sera assurée par les chefs de projet éducation de base, (Cameroun et Madagascar). L'effectif des chefs de projet éducation de base n'évoluera pas, sachant que deux postes sont en renouvellement début 2010.

La délocalisation d'un poste de chef de projet formation au niveau du HUB technique de l'AFD de Bangkok faciliterait à la fois l'exploration des possibilités de concours en PS/PN en Asie du Sud-est, l'appui aux agences qui préparent ou suivent des concours financiers dans le secteur de la formation (Cambodge, Vietnam), l'appui aux autres divisions techniques sur les composantes « formation » de leurs projets. Il permettrait également de se rapprocher des banques régionales de développement (BAsD), d'accompagner les groupes français dans leurs projets d'investissement et/ou la mise en œuvre de programmes de compensation commerciale en lien avec les offsets et de délocaliser les productions intellectuelles portant plus spécifiquement sur les métiers verts et l'adaptation aux changements climatiques.

5. MODALITES DE SUIVI ET DE COMMUNICATION

5.1 Suivi

L'objectif est d'être en mesure :

- (i) d'apprécier si les interventions de l'AFD dans le domaine de l'éducation et de la formation évoluent bien conformément aux hypothèses de résultats et de moyens visées, et d'en rendre compte ;
- (ii) de suivre les résultats et conditions de mise en œuvre des projets en exécution, afin de pouvoir si nécessaire, en accord avec les bénéficiaires, en ajuster les objectifs et les modes opératoires.

5.1.1 Indicateurs de résultats

Suivi des résultats de l'action de l'AFD dans le domaine de l'éducation de base

Les concours relatifs à l'éducation de base seront majoritairement conjugués à ceux d'autres bailleurs de fonds également dédiés à des programmes sectoriels visant prioritairement la scolarisation de base universelle et complète. Les indicateurs agrégeables actuels⁹⁰ semblent rester un bon moyen de rendre compte globalement des résultats des concours de l'AFD sur l'éducation de base, sous réserve de préciser la part de ses concours dans le plan de financement des programmes sectoriels.

Une autre option serait d'indiquer le nombre d'enfants scolarisés que permettent les montants octroyés sur la base, d'un coût de scolarisation annuel moyen de 100 \$.

Suivi des résultats de l'action de l'AFD dans le domaine de la formation

Les concours relatifs à la formation viseront principalement la mise en place ou l'extension de centres de formation; et à travers eux l'accroissement du nombre de personnes formées. Les indicateurs agrégeables actuels⁹¹ semblent rester un bon moyen de rendre compte globalement des résultats de ces concours.

Suivi des résultats de l'action de l'AFD en matière de renforcement de capacité

Dans le cadre du CIS 2010/2012, l'AFD fait le choix, en sus du cofinancement des programmes sectoriels, d'intervenir plus spécifiquement sur les capacités des pays à mettre en oeuvre certains volets desdits programmes sectoriels. Elle fait également le choix de soutenir les efforts d'adaptation des systèmes de formation au changement climatique. Ces opérations s'inscrivent dans une même logique d'accompagnement de changements d'organisation et de compétences nécessaires à la meilleure atteinte des résultats visés.

C'est sur ces opérations spécifiques que la visibilité de l'aide française et sa contribution technique seront les plus affirmées. Il est donc important que l'AFD puisse rendre compte à tout le moins de l'envergure des ces interventions, sachant que les résultats très divers ne permettent pas d'indicateur agrégeable. Les résultats en matière de renforcement des capacités seront suivis pour chaque thématique, d'après le nombre de bénéficiaires concernés⁹². Ces éléments quantitatifs seront complétés par des notes présentant les résultats détaillés des projets les plus représentatifs.

5.1.2 Indicateurs d'activité et de moyens

Les activités correspondent :

- aux projets financés,
- aux productions intellectuelles,
- aux partenariats,
- aux formations,
- à la communication,
- et aux appuis-conseils aux tutelles.

⁹⁰ Le nombre de garçons et de filles non redoublant achevant le primaire dans les pays d'intervention (indicateurs 21 et 22). Le nombre de garçons et filles scolarisés au primaire et au collège dans les pays d'intervention (indicateurs 23 à 26).

⁹¹ Le nombre de garçons et de filles scolarisés en enseignement technique et professionnel dans les pays d'intervention (indicateurs 27 et 28). Le nombre de personne bénéficiant d'une formation professionnelle et taux de femme (indicateurs 29 et 30).

⁹² Nombre de maîtres concernés par un programme de requalification des enseignants ou par l'expérimentation d'un système de formation à distance, nombre d'élèves concernés par l'expérimentation des contrats de performance avec les collèges ou par des actions de promotion de l'utilisation des langues nationales.

Suivi du volume et de la qualité des activités projets

Les indicateurs seront les suivants

- . Nombre de concours octroyés et montants, comparés aux prévisions annuelles du CIS
Détail par objet : éducation, formation, adaptation
Détail par catégories d'outils financiers
Détail par géographies
- . Nombre de projets en exécution, montants et taux de décaissement
Détail par objet : éducation, formation, adaptation
Détail par catégories d'outils financiers
Détail par géographies
- . La proportion de concours octroyés dans les délais prévus
- . La proportion de concours signés dans les six mois suivant l'octroi
- . La proportion de concours décaissés (premier décaissement) dans les six mois suivant la convention
- . La proportion de concours supervisés, avec debriefing
- . La proportion de concours notés A et B lors des cotations semestrielles

Suivi des autres activités

Les indicateurs seront les suivants

- . Nombre de productions intellectuelles et montants, comparés aux prévisions annuelles du CIS
- . Nombre de partenariats activés, comparé aux prévisions
- . Nombre de formations assurées, comparé aux prévisions (thèmes et public touché)
- . Nombre de produits de communication, comparé aux prévisions
- . Principaux sujets d'appuis conseils aux tutelles

Suivi des orientations du cadre d'intervention

Il s'agira également d'apprécier comment les activités respectent les orientations du cadre d'intervention, notamment la priorité donnée à l'approche sectorielle, aux appuis spécifiques de renforcement des capacités, à la division du travail entre partenaires, aux délégations de fonds, à la diversification des contreparties, à la mobilisation des intérêts français, à la co-instruction des concours inter-division.

Les indicateurs à cet effet seront les suivants :

- . La proportion des concours de type sectoriel harmonisé
- . La proportion des concours de type renforcement de capacité et le détail par thématique et par extension (projet à l'échelle d'un pays ou régional)
- . La proportion de concours sectoriels complétés par un concours de renforcement de capacité

- . La proportion des programmes sectoriels soutenus faisant l'objet d'un suivi spécifique de l'AFD (en application de la division du travail entre partenaires)
- . La proportion des concours faisant l'objet d'une délégation de fonds confiée à l'AFD
- . La proportion de concours par catégories de contrepartie (Etats, parapublic, opérateurs de formation, groupes privés, banques)
- . La proportion de concours mobilisant les intérêts français
- . Le nombre de projets co-instruits avec les autres divisions et PROPARCO

5.1.3 Collecte de l'information

Les principes de base sont les suivants.

L'instruction des projets doit permettre de s'entendre avec le bénéficiaire sur la conception générale du projet, les résultats visés, les moyens à mobiliser, les indicateurs à collecter, les modèles de rapports d'avancement et les systèmes de collecte de l'information.

La supervision des projets devra permettre (i) un examen systématique des résultats et de la mise en œuvre des projets (revue du cadre logique), permettant l'ajustement éventuel des objectifs et modes opératoires, et (ii) un débriefing systématique des résultats de la mission de supervision avec le chef de division ou son adjoint et le coordonnateur géographique.

Les évaluations à mi-parcours seront prévues dans les programmes de dépenses des projets et confiées à des consultants externes après consultation de l'AFD sur les termes de référence et le processus de sélection. Ces évaluations permettront d'approfondir l'analyse des effets des projets et de leur déroulement dans le but d'en tirer les leçons sur les améliorations souhaitables des projets. Elles seront complétées par les évaluations ex post et thématiques initiées par le service des évaluations rétrospectives de l'AFD.

Les données seront issues :

- des statistiques scolaires et des établissements⁹³,
- des rapports d'avancement des projets et des rapports de supervision des chefs de projet,
- du suivi interne de gestion de la division (suivi des engagements, des versements, des dates limites, des temps de travaux, des productions intellectuelles),
- du système d'information interne sur les projets (notation qualité, et commentaires sur l'avancement des projets, internes et externes),
- des rapports semestriels des chefs de projet.

Les présentations détaillées des projets seront produites par les chefs de projets d'après les rapports d'avancements et les rapports de supervision.

Le rapport annuel de la division EDU présentera :

- Les éléments de résultats,
- Les indicateurs relatifs aux activités,

⁹³ Les indicateurs agréables seront mis à jour annuellement d'après les données statistiques des pays et des établissements. La qualité et la disponibilité des statistiques scolaires font l'objet d'une attention particulière des pays et des partenaires, dans la mesure où les données orientent les objectifs sectoriels et les allocations financières annuelles au secteur.

- Des encadrés sur les productions intellectuelles et les projets phares de la division,
- Les analyses des effectifs, temps de travail et budgets consultants mobilisés.

Le prochain CIS fera l'objet au chapitre bilan d'un récapitulatif des réalisations, impacts et leçons tirées du CIS 2010/2012

5.2 Communication

Les objectifs seront les suivants :

- **Informer** : mieux rendre compte de ce que nous sommes et de ce que nous faisons ;
- **Sensibiliser** : mieux faire connaître les problèmes de l'éducation et de la formation dans les pays où nous intervenons, afin de susciter le soutien à cette cause (en interne comme en externe) ;
- **Débattre** : mieux partager les résultats des projets et des études que nous soutenons avec ceux qui peuvent les soutenir ou les enrichir.
- **Capitaliser** : mieux diffuser les résultats des projets et des études que nous réalisons.

Les activités à cet effet seront les suivantes :

- ⇒ Mise au point et diffusion des plaquettes d'information et de fiches presse sur les activités éducation et formation de l'AFD et sur ses analyses dans les domaines de l'éducation et de la formation (plaquette CIS, plaquette éducation, plaquette formation) ;
- ⇒ Mise à jour et enrichissement régulier du site éducation de l'AFD sur la base d'une collecte systématique par les chefs de projet des supports de communication (films, fiches projet, rapports bilan, évaluations rétrospectives, rapports des productions intellectuelles d'études) ; participation aux éditions de la lettre de l'AFD et de l'écho des continents ;
- ⇒ Participation aux événements 2010 relatif aux OMD éducation, en collaboration avec les services de la communication de l'AFD, de la DGM, du DFID et les organisations d'ONG (dans le cadre de la coupe du Monde de football en Afrique du Sud de juin 2010, appui à la campagne Un But – Education pour Tous, dixième anniversaire des OMD à New York en septembre 2010, Salon de l'éducation à Paris en novembre 2010) ;
- ⇒ Appui à l'organisation d'un séminaire de capitalisation sur les projets formation professionnelle au Maghreb, programmé à Tunis d'ici l'été 2010 ;
- ⇒ Participation au dialogue des pouvoirs publics avec les Organisations de Solidarité Internationale ;
- ⇒ Publication des résultats des productions intellectuelles et organisation des séminaires de partage ;

Un séminaire d'échange et de formation au moins sera organisé sur la période au siège à l'attention des chefs de projet, des chargés de mission en agence et si possible des experts nationaux et assistants techniques des projets (en concertation avec la cellule assistance technique renforcement de capacité de l'AFD). Ce séminaire valorisera les leçons tirées des projets et les résultats des productions intellectuelles et des relations partenariales.

Ce programme de communication sera animé par un chef de projet spécifiquement mobilisé (son portefeuille de projet sera allégé), intervenant en liaison avec les services de la communication de l'AFD et qui sera appuyé par un consultant spécialisé.